# Conférence du désarmement

21 août 2012

Français

**Compte rendu définitif de la mille deux cent soixante-huitième séance plénière**
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 21 août 2012, à 15 h 10

*Président*: M. Hellmut Hoffmann.....(Allemagne)

GE.12-63657 (F) 110213 130213

Merci de recycler

**Le Président** (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1268e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant que nous commencions nos travaux, je voudrais exprimer, en mon nom personnel et au nom de la Conférence du désarmement, mes plus sincères condoléances à l'Éthiopie à l'occasion du décès de son Premier Ministre, Meles Zenawi.

Mes chers collègues, je voudrais faire part de ma gratitude et de mes remerciements à mes prédécesseurs, l'Ambassadeur Luis Gallegos Chiriboga, de l'Équateur, l'Ambassadeur Hisham Badr, de l'Égypte, l'Ambassadeur Minelik Getahun, de l'Éthiopie, l'Ambassadeur Kari Kahiluoto, de la Finlande, et l'Ambassadeur Jean-Hugues Simon-Michel, de la France, pour l'excellence du travail qu'ils ont accompli.

Je me réjouis de ce que le Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kassym-Jomart Tokayev, nous honore de sa présence aujourd'hui. Nous lui sommes reconnaissant des précieux conseils qu'il n'a de cesse de nous prodiguer.

Mes chers collègues, qu'il me soit permis, comme c'est la coutume, de faire quelques remarques liminaires à l'occasion de mon accession à la présidence de la Conférence du désarmement.

L'accession à cette fonction est pour moi un honneur, et je voudrais donner deux raisons à cela.

En premier lieu, la Conférence du désarmement et les instances qui l'ont précédée peuvent se targuer de grandes réalisations dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Des traités marquants ont été négociés ici: le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968 (TNP), la Convention sur les armes biologiques de 1972, la Convention sur les armes chimiques de 1993 et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de 1996. Considérés dans leur ensemble, ces traités constituent le fondement de la structure de la sécurité du monde, sans laquelle le monde serait sans aucun doute bien plus dangereux et risqué.

En deuxième lieu, l'État que je représente, la République fédérale d'Allemagne, a toujours ardemment souhaité promouvoir l'action du désarmement et de la non-prolifération. Il existe en la matière des motivations historiques qui remontent, d'une part, à l'expérience traumatique de deux guerres mondiales en un siècle et, d'autre part − un souvenir présent dans la mémoire de beaucoup d'entre nous ici − à l'expérience d'un pays pris depuis près d'un demi-siècle dans une confrontation armée entre deux blocs pendant la guerre froide, une expérience qui, de mon pays, s'est étendue à toute l'Europe et à une bonne partie du reste du monde, prise dans un antagonisme entre ces deux blocs.

Il était donc tout à fait naturel pour la République fédérale d'Allemagne de s'efforcer d'apporter sa contribution à un processus durable de désarmement, de limitation des armements et de détente afin de surmonter cette situation non seulement regrettable, mais aussi dangereuse, notamment depuis l'avènement de l'ère nucléaire. Lorsque, enfin, le mur s'est effondré à Berlin, en 1989, ces efforts ont fini par porter leur fruit.

Pourtant, contrairement aux attentes exagérément optimistes des années qui ont immédiatement suivi 1989, il a été douloureusement rappelé à la communauté internationale que de nombreuses régions du monde restaient dangereuses. C'est pourquoi le Gouvernement allemand demeure persuadé que le désarmement, la limitation des armements et la non-prolifération restent des éléments indispensables dans la quête d'un ordre stratégique basé sur la coopération régionale et mondiale.

Cela m'amène directement au sujet de la Conférence du désarmement et du travail que nous accomplissons ici.

Mes chers collègues, je ne sais pas s'il est très utile de débattre pour savoir si la Conférence du désarmement est l'unique ou la seule instance multilatérale capable de négocier de nouveaux instruments dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Le fait est qu'aujourd'hui, aucune instance permanente autre que la Conférence du désarmement n'a le potentiel pour contribuer de façon significative à la sécurité internationale par l'élaboration de nouveaux instruments complétant le corps de droit existant dans le domaine du désarmement, de la limitation des armements et de la non-prolifération, avec un mandat aussi large − du moins en principe − pour traiter de façon universelle toutes les questions et difficultés dans ce domaine.

Le fait qu'un nombre important d'États continuent à manifester un vif intérêt pour adhérer à la Conférence − ce qui a encore été très clairement affirmé depuis le début de la présente session − démontre que la Conférence du désarmement reste encore très considérée par beaucoup de membres de la communauté internationale. Cependant, je dois dire ici que je me sentirais d'autant plus honoré de présider les travaux de la Conférence du désarmement si celle-ci faisait plein usage de ce potentiel, c'est-à-dire si elle accomplissait son propre mandat.

Malheureusement, comme nous le savons tous, il y a plus de dix ans que ce n'est pas le cas, et ce, pour de nombreuses raisons. C'est pourquoi un profond sentiment de frustration et de désenchantement a gagné cette salle depuis quelques années. Tout observateur attentif peut s'en rendre compte ne serait-ce qu'à la lecture des déclarations faites ici, lesquelles, quels que soient les appartenances et les groupes, regorgent de plaintes concernant l'état déplorable de la Conférence du désarmement.

Cela est particulièrement vrai lorsqu'on considère les déclarations de titulaires de fonctions importantes tels que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général de la Conférence du désarmement et le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies. S'il est un thème récurrent dans leurs discours, c'est bien celui de l'«impasse» ou du «blocage» de la Conférence du désarmement et de la crainte de voir la Conférence perdre toute raison d'être si elle ne trouve pas un remède à son incapacité d'engager un travail de fond en ouvrant des négociations sur des nouveaux instruments. Permettez-moi de faire quelques citations rien que des déclarations de cette année.

Dans son message du 24 janvier, M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a déclaré en substance que cette auguste instance ne répondait plus aux attentes, la dernière occasion au cours de laquelle la Conférence avait accompli le mandat de négociation qui lui avait été confié par l'Assemblée générale des Nations Unies remontant à 1996. Il nous a en outre avertis qu'il ne pouvait se contenter de regarder la Conférence décliner et perdre toute crédibilité alors que les États envisageaient de recourir à d'autres instances de négociations. Se référant à notre responsabilité partagée, le Secrétaire général nous a exhortés à rétablir la Conférence dans le rôle central qu'elle peut et doit jouer pour renforcer l'état de droit dans le domaine du désarmement. Suggérant un moyen pratique de sortir de cette situation, il nous a exhortés à appuyer l'ouverture immédiate de négociations à la Conférence sur des questions de désarmement concertées.

Dans sa déclaration du 14 février dernier, le Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence du désarmement, M. Tokayev, a constaté que la frustration à la Conférence du désarmement atteignait un point de non-retour, faisant observer, en substance, que les gouvernements s'interrogeaient sérieusement sur la pertinence de la Conférence. Il a appelé les États membres à trouver un moyen de sortir de l'impasse.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, dans sa déclaration du 15 mai, l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, instance suprême du système international représentant la communauté de

tous les États, a regretté que «l'incapacité de la Conférence du désarmement à faire des progrès sur le fond, laquelle dure depuis maintenant plus de dix ans», «fait sans aucun doute peser un gros risque sur la crédibilité de cette instance cruciale», et exhorté cette instance à rassembler ses forces et à jouer son rôle dans la promotion de l'action internationale.

Chers collègues, ces citations ne sont pas uniques, loin s'en faut, mais elles retranscrivent l'essence même non seulement des messages que les orateurs se sont efforcés de transmettre, mais aussi les déclarations que de très nombreux collègues ont faites dans cette salle au cours des dernières années écoulées. C'est pourquoi il n'est pas surprenant que le document de travail que le Président, l'Ambassadeur Gallegos Chiriboga, de l'Équateur, a distribué au début de la présente session, renferme exactement le même message à partir duquel des idées sont proposées de permettre à la Conférence d'avancer.

Il n'y a aucun doute en ce qui concerne la réalité de la situation de la Conférence du désarmement. Ce n'est pas par hasard qu'elle est décrite depuis bien des années en des termes exprimant de façon aussi parlante les préoccupations et les exhortations.

Chers collègues, malgré notre incapacité persistante d'engager un travail de fond, la présente session a, d'une certaine façon, été marquée par des évolutions relativement positives. Je mentionnerai tout d'abord le simple fait qu'après des consultations intensives, la Conférence a été saisie pour adoption d'un projet de programme de travail par le Président, l'Ambassadeur Badr, de l'Égypte, le 15 mars. Il va sans dire, et c'est devenu une évidence manifeste, que l'immense majorité d'entre nous auraient souhaité voir ce programme de travail adopté au lieu d'essuyer un nouvel échec, mais le simple fait que nous ayons été saisis d'un projet de programme de travail pour adoption marque un niveau de transparence qui est une bonne chose en soi. Je dis cela parce que la curieuse habitude de la Conférence du désarmement de taire la raison pour laquelle nous ne parvenons pas à un consensus est loin d'être étrangère à son problème grandissant de crédibilité.

Une autre évolution positive que je tiens à souligner et qui a été observée au cours de la session de cette année tient au fait qu'après l'adoption d'un programme de travail une nouvelle fois avortée, le Président suivant, l'Ambassadeur Getahun, de l'Éthiopie, a repris l'initiative en soumettant un calendrier d'activités élaboré en coopération avec les autres présidents et prévoyant la tenue, en séances plénières, de discussions sur tous les points de l'ordre du jour, auxquelles s'ajoutait l'examen de la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement. Cette initiative, qui a été suivie par la Conférence, a permis non seulement la tenue d'une série de débats thématiques structurés sur les sujets bien connus, mais aussi des réflexions systématiques sur la situation de la Conférence et sur les possibles moyens d'aller de l'avant.

Dans ce contexte, permettez-moi de saluer la qualité de la coopération entre les six Présidents sur ces questions, notamment.

Toujours pour relever les évolutions positives, j'ajouterai que la Conférence du désarmement a une nouvelle fois entendu une déclaration faite par une organisation non gouvernementale, ce qui a contribué à mettre en évidence l'interaction croissante entre la société civile et la Conférence.

Autre élément positif qu'il convient, je crois, de souligner, beaucoup de délégations ont pris part à une réunion d'experts scientifiques consacrée à un des domaines clefs du travail de la Conférence, à savoir la question d'un traité visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et les questions s'y rapportant, laquelle était organisée par deux États membres en marge de la Conférence conformément à la résolution 66/44 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 12 janvier 2012. Les débats qui ont eu lieu au cours de cette réunion − qui, je crois, doit être suivie d'une nouvelle réunion de même type la semaine prochaine − ont une nouvelle fois démontré que

beaucoup de membres de la communauté internationale étaient très désireux de progresser sur cette question.

Chers collègues, la principale tâche du dernier Président de chaque session annuelle de la Conférence consiste à diriger l'examen et l'adoption du rapport annuel que la Conférence doit soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies.

J'aimerais vous livrer quelques observations et quelques réflexions concernant ce travail et d'autres aspects de ma mission, mais je le ferai plus tard au cours de notre séance plénière.

Pour l'heure, je voudrais m'arrêter sur le thème qui figure pour aujourd'hui dans le calendrier d'activités contenu dans le document CD/WP.571/Rev.1, à savoir «Revitalisation de la Conférence du désarmement». Toutefois, avant d'y venir, je voudrais aborder une question interne, pour ainsi dire, à savoir dire au revoir à deux de nos collègues. Le mandat de l'Ambassadeur Hisham Badr touche à sa fin. L'Ambassadeur Badr aura sans aucun doute laissé son empreinte sur nos travaux au cours des quatre années passées ici au service de son pays, l'Égypte, non seulement par ses connaissances, sa perception affûtée et son éloquence, mais aussi par ce que toute sa présidence aura été consacrée à un objectif, celui de saisir la Conférence d'un projet de programme de travail pour adoption. L'Ambassadeur Alexandre Fasel, de la Suisse, est également présent à la séance plénière d'aujourd'hui pour la dernière fois, et je crois comprendre qu'il s'apprête à prendre de nouvelles fonctions ici, à Genève, ce pour quoi je tiens à le féliciter. Lui aussi s'est distingué par ses grandes qualités de diplomate. Au nom de la Conférence et en mon nom personnel, je leur souhaite à tous deux le plein succès dans leurs futures fonctions.

Chers collègues, certaines délégations souhaitent-elle faire des observations avant que nous passions au thème inscrit au calendrier des activités pour aujourd'hui, à savoir la revitalisation de la Conférence du désarmement? Je suis prêt à leur donner la parole, mais je leur demande de bien vouloir faire en sorte que toutes les questions relatives au rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies et à l'examen de ce rapport ne soient abordées qu'une fois que nous en aurons fini avec le thème de la revitalisation de la Conférence.

J'ai devant moi une liste d'orateurs qui est très longue, mais je vais devoir la restructurer quelque peu, car je voudrais la maintenir dans son ordre initial et je comprends que certaines délégations souhaitent aborder diverses questions parallèlement à la question de la revitalisation.

Je donne la parole au Japon.

**M. Amano** (Japon) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation.

Monsieur le Président, il y a deux semaines, j'ai indiqué dans ma déclaration qu'il était primordial de faire connaître avec précision les réalités de l'arme nucléaire aux générations à venir. Dans ce contexte, je voudrais saluer la présence ici aujourd'hui de 20 lycéens messagers de la paix de Nagasaki.

Chaque été, depuis 2000, les Messagers de la paix se rendent à l'Office des Nations Unies à Genève pour soumettre des pétitions appelant à un monde sans armes nucléaires. En douze ans, ils ont soumis aux Nations Unies plus de 840 000 signatures. Aujourd'hui, avant l'ouverture de la séance de la Conférence du désarmement, ils se sont présentés au Département des affaires de désarmement et ont remis à M. Jarmo Sareva, Directeur de la branche de Genève du Département, les 155 002 signatures qu'ils ont collectées cette année.

Compte tenu des efforts inlassables déployés par mon pays pour promouvoir l'éducation au désarmement et à la non-prolifération, je suis vivement encouragé lorsque je vois des jeunes tels que les lycéens messagers de la paix de Nagasaki participer volontairement à de telles activités. Je forme le vœu que leur passion pour l'action en faveur d'un monde sans armes nucléaires se propage à travers le monde.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Amano de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées, et je voudrais aussi souhaiter la bienvenue aux lycéens messagers de la paix de Nagasaki et les remercier et les féliciter de leur excellent travail.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole sur une question autre que la revitalisation et que le rapport? Je donne la parole à M. Hisham Badr, Ambassadeur de l'Égypte. Vous avez la parole.

**M. Badr** (Égypte) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois, et aussi probablement la dernière, que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à cette fonction. Je vous félicite, et je reconnais aussi le sentiment de responsabilité dont vous êtes animé; toutefois, ayant coopéré étroitement avec vous à la Conférence du désarmement et aussi lors de notre présidence, j'ai une entière confiance dans votre capacité et dans votre efficacité pour guider la Conférence du désarmement dans l'importante tâche qu'elle devra entreprendre sous votre présidence, et qui consiste à adopter son rapport en cette année importante. Je vous souhaite le plein succès, et je vous remercie également des paroles aimables que vous avez prononcées à mon sujet et au sujet de notre présidence. Je saisis également cette occasion de saluer la présence des jeunes messagers de la paix de Nagasaki.

(*L'orateur poursuit en japonais*)

(*L'orateur reprend en anglais*)

Il y a quatre ans, lorsque j'ai été nommé Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, j'ai été particulièrement félicité de devenir le représentant de mon pays à la Conférence du désarmement. L'Égypte attache une grande importance à la Conférence du désarmement, non seulement pour son travail passé, mais aussi pour son rôle d'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. J'ai abordé mon mandat avec un sentiment de responsabilités, sachant bien à l'avance que seuls quelques-uns s'occupaient de ce que l'Égypte considère comme la quintessence de la diplomatie multilatérale. Cependant, avant d'arriver ici, on m'a mis en garde: «Vous savez que la Conférence du désarmement traverse des difficultés et il y a longtemps qu'elle n'a plus négocié de traité multilatéral de désarmement, alors n'en attendez pas trop.». J'ai cru qu'ils exagéraient, mais malheureusement, cette mise en garde était prophétique.

Ces quatre années ont été marquées par de nombreux redémarrages, car nous nous efforcions de trouver un moyen de relancer le travail de fond de la Conférence du désarmement. Nous avions des attentes réelles, qui ont été à la mesure de nos déceptions, mais après quatre ans, je peux dire que cette expérience a été très enrichissante. D'une part, malgré l'absence de négociations, j'ai vécu une expérience riche sur toutes les questions de désarmement, et j'ai pu me familiariser avec beaucoup de concepts complexes concernant aussi bien les armes terrestres que l'espace extra-atmosphérique. De plus, la Conférence du désarmement n'est pas la seule à être plongée dans l'impasse et à ne pas être en mesure de rapprocher les points de vue de ses membres. D'autres instances de désarmement connaissent des problèmes comparables, et ceux d'entre nous qui ont passé leur mois de juillet à New York pourraient en témoigner. Par ailleurs, d'autres collègues qui exercent les fonctions d'ambassadeur auprès d'autres organisations internationales vous diront que le désarmement n'est pas le seul domaine dans lequel l'absence d'accord sur un programme

de travail nous empêche d'engager un travail de fond. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) fait face à des problèmes de même nature à une échelle plus grande encore, car les dix ans du cycle de Doha ne tiennent plus que par un fil extrêmement ténu.

Je sais que c'est maintenant une quasi-tradition pour les ambassadeurs sur le départ que de décrier la Conférence du désarmement et de formuler les prédictions les plus sombres à son égard, mais, je le crains, je ne reprendrai pas cette antienne à mon compte. Premièrement, je suis d'une nature optimiste. Après tout, qui d'autre pourrait présenter un programme de travail sur les ides de Mars et en attendre encore quelque chose de bon? Mais je reste aussi optimiste à cause de ce que j'ai observé au cours des quatre semaines de ma présidence, au début de l'année. Ce que j'ai observé, c'est la détermination de chacun à tâcher de remettre la Conférence du désarmement au travail, même si la notion recouverte par cette expression est encore sujet à controverse. J'ai été témoin de la volonté de toutes les parties d'être aussi flexibles qu'elles le pouvaient et de tout faire pour obtenir des capitales les plus sceptiques qu'elles fassent preuve de souplesse à ce stade. J'ai également observé le regard avide des diplomates ici présents soucieux d'exploiter la possibilité de commencer un travail de fond. Après avoir vu tout cela, je crois fermement en cette institution et en son énorme potentiel. Je suis heureux que cette déclaration d'adieu intervienne au cours de la séance consacrée à la revitalisation de la Conférence du désarmement, car aucune déclaration d'adieu ne serait complète s'il n'y était pas question de cela. Permettez-moi donc de faire des observations suivantes.

La Conférence du désarmement nous offre un cadre prévisible et structuré pour négocier, mais nous en faisons ce que nous en faisons. Après tout, ce ne sont pas les instances qui négocient des accords internationaux, mais leurs États membres. En conséquence, le fait que nous ne parvenions à ouvrir des négociations sur aucune des questions centrales ne fait que refléter l'absence de volonté politique de la part de certains États membres de la Conférence, qui bloquent le consensus sur ces questions, et il ne résulte en aucun cas des faiblesses de l'instance elle-même.

Changer d'instance pour négocier un traité est également de peu d'utilité, car le traité ainsi obtenu sera sélectif, incomplet et non universel, que beaucoup d'acteurs clefs ne négocieront pas et auquel ils n'adhéreront pas non plus. Il n'aura de succès que le nom et risquera même d'avoir un effet inverse aux effets souhaités en reléguant le problème au second plan.

La Conférence du désarmement n'est pas une instance qui s'intéresse à une seule question. Au contraire, elle couvre un domaine d'action étendu. Il n'est pas tout à fait approprié de juger du succès ou de l'échec de cette instance sur la base de la négociation d'un seul traité, particulièrement si ce dernier concerne une question qui ne représente pas la majorité des membres. En effet, s'il existait un test infaillible du succès de tout le mécanisme de désarmement, ce serait le désarmement nucléaire, qui a été fixé comme priorité dès la première résolution de l'Assemblée générale, puis confirmé comme tel par l'Assemblée générale dans sa première session extraordinaire consacrée au désarmement.

La Conférence du désarmement n'est qu'une des pièces du mécanisme de désarmement, proposée, reconnue et créée par l'Assemblée générale lors de sa première session consacrée au désarmement. Vouloir transformer la Conférence du désarmement de façon isolée sans réformer complètement le mécanisme de désarmement restera de portée limitée et ne sera guère utile. Il serait préférable d'organiser une nouvelle session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Cela ne signifie en aucun cas qu'il n'y a rien à faire pour améliorer le fonctionnement de la Conférence. En effet, beaucoup de choses sont possibles pour réviser certains éléments du règlement intérieur et le rendre plus efficace, mais ces modifications

ne pourront être faites que de l'intérieur et ne résoudront pas le problème essentiel, à savoir l'absence de négociations.

J'ai indiqué tout à l'heure que l'impasse dans laquelle se trouvait la Conférence ne constitue pas un phénomène isolé et qu'au contraire, beaucoup d'instances multilatérales connaissaient le même type de blocage. Je crois que cette réalité provient de récents phénomènes qui touchent les États en ce qui concerne le multilatéralisme et la diplomatie multilatérale. On assiste actuellement à une évolution du système international, et nous attendons d'en voir les retombées pour les relations internationales. Cela est d'autant plus vrai dans le domaine du désarmement, dans lequel une nouvelle situation est souhaitable depuis trop longtemps. Ce nouveau contexte devra prendre en considération les besoins de sécurité de tous les États et pas uniquement ceux de quelques-uns d'entre eux. Mieux encore, il devra reposer sur la confiance dans le système et viser à améliorer la sécurité de tous; mais il devra surtout faire en sorte que chacun sache avec certitude que tout ce qui sera négocié sera aussi appliqué. Nous ne pouvons pas nous permettre un système tel que le TNP, qui attend quarante ans avant de négocier des arrangements de désarmement nucléaire alors que rien n'a encore été fait pour permettre un désarmement nucléaire suffisant. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous entendre sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, puis laisser cet accord de côté pendant quinze ans sans rien faire. Voilà la réalité dont nous avons besoin, et il ne suffit pas pour y parvenir de procéder à des aménagements du règlement intérieur ou de chercher à savoir quelle doit être la priorité des prochaines négociations et dans quel cadre le prochain traité doit être négocié.

Puisque je suis en présence d'un public captif, je m'efforce de saisir l'occasion de développer mes idées de façon plus approfondie, mais je suis fortement incité à résumer ma dernière intervention en une phrase. Si je suis incité à résumer mon discours en une phrase, cette phrase sera probablement un peu comme celle-ci: «Le problème n'est pas la Conférence du désarmement, mais l'affaiblissement de l'attachement au multilatéralisme et à la cause du désarmement, et la solution n'est donc pas de changer l'instance, mais de renouveler l'attachement à la diplomatie multilatérale et au désarmement nucléaire et d'appliquer ce que nous décidons, ce qui est une condition *sine qua non* au succès de la Conférence du désarmement et du mécanisme de désarmement.».

Je vous remercie une nouvelle fois, Monsieur le Président. Je vous souhaite, ainsi qu'à tous mes collègues et amis ici présents, le meilleur des succès pour les années qui viennent. Que la paix soit avec vous.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie M. Badr de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je lui souhaite une nouvelle fois le succès dans son important poste au Caire, à une période où son pays et toute la région sont aux prises avec de grandes difficultés.

D'autres délégations souhaitent-elles s'exprimer sur des questions autres que la revitalisation ou le rapport? Je donne la parole à la République arabe syrienne.

**M. Hamoui** (République arabe syrienne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque nous en sommes aux questions générales, je voudrais faire une déclaration sur le désarmement nucléaire au nom du Groupe des 21.

1. J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom du Groupe des 21. D'emblée, le Groupe des 21 tient à vous remercier d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et à vous remercier, vous-même et vos prédécesseurs, du travail accompli pendant vos présidences respectives.

2. Le Groupe des 21 réaffirme que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, et il souligne dans ce contexte que, pour lui, la priorité absolue à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement est le désarmement nucléaire.

3. Le Groupe réitère sa vive préoccupation devant le risque que la persistance des armes nucléaires et la possibilité de l'emploi ou de la menace de l'emploi de telles armes font peser sur la survie de l'humanité. Tant qu'il existera des armes nucléaires, le risque d'emploi et de prolifération de ces armes subsistera.

4. Le Groupe des 21 réaffirme la position qu'il a affirmée dans ses déclarations précédentes à la Conférence du désarmement, et rappelle le Document final adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à l'issue de sa dixième session extraordinaire − la première consacrée au désarmement −, la Déclaration et le Document final du Sommet du Mouvement des pays non alignés tenu à Sharm el-Sheikh en 2009, et le Document final de la septième Réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés, tenue à Sharm el-Sheikh en mai 2012. Dans ce contexte, nous rappelons que dans sa première résolution, la résolution 1/1, adoptée à l'unanimité en 1946, l'Assemblée générale des Nations Unies a appelé à l'élimination des armes nucléaires des arsenaux nationaux.

5. En outre, dans son avis consultatif de 1996, la Cour internationale de Justice a conclu qu'il existait une obligation de mener de bonne foi et de conclure des négociations devant conduire à un désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace.

6. En 2000, dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres des Nations Unies ont également réaffirmé leur engagement à œuvrer pour l'élimination des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires.

7. Tout en prenant les mesures prises par les États dotés d'armes nucléaires pour réduire leurs arsenaux, le Groupe des 21 réitère sa vive préoccupation quant à la lenteur des progrès du désarmement nucléaire et à l'absence de progrès de la part des États dotés d'armes nucléaires vers l'élimination complète de leurs arsenaux. Le Groupe souligne l'importance de la mise en œuvre effective de mesures concrètes visant à débarrasser le monde des armes nucléaires.

8. Mettant l'accent sur son profond attachement au désarmement nucléaire, le Groupe des 21 souligne l'urgente nécessité d'engager sans plus tarder des négociations sur cette question à la Conférence du désarmement. Dans ce contexte, il réaffirme sa détermination à engager des négociations sur un programme progressif d'élimination complète des armes nucléaires, y compris une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'emploi d'armes nucléaires et sur leur destruction, devant conduire à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable de ces armes, suivant un calendrier précis.

9. Dans ce contexte, le Groupe souligne que les principes fondamentaux de transparence, de vérification et d'irréversibilité doivent guider toutes les mesures de désarmement nucléaire.

10. Le Groupe réaffirme que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont intimement liés et mutuellement bénéfiques.

11. Le Groupe des 21 souligne qu'il est essentiel que des progrès soient réalisés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sous tous leurs aspects pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Il réaffirme que les efforts en faveur du désarmement nucléaire, les initiatives mondiales et régionales et les mesures de confiance sont complémentaires et doivent, chaque fois que cela est possible, être menées simultanément de façon à promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales.

12. Le Groupe réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. En attendant la réalisation de cet objectif, il réaffirme l'urgente nécessité de parvenir rapidement à un accord sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant garantissant les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes.

13. Le Groupe des 21 se déclare préoccupé par les doctrines de défense stratégique des États dotés d'armes nucléaires, en particulier d'un groupe d'entre eux, qui ont trouvé une justification à l'emploi ou à la menace de l'emploi des armes nucléaires. Dans ce contexte, il est donc véritablement urgent d'éliminer le rôle de l'arme nucléaire dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité, de réduire au minimum le risque de voir ces armes utilisées un jour, et de faciliter le processus devant conduire à leur élimination. À cet égard, le Groupe des 21 rappelle son attachement indéfectible aux objectifs fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/71, du 8 décembre 2010, relative à la réduction de l'état de préparation opérationnelle des armes nucléaires, et dans sa résolution 66/48, du 2 décembre 2011, concernant la réduction du danger nucléaire.

14. Le Groupe des 21 souligne la nécessité de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment par tous les États dotés d'armes nucléaires, qui devraient, entre autres, contribuer au processus de désarmement nucléaire. Le Groupe réaffirme que pour que cet objectif du Traité soit pleinement réalisé, il faudra impérativement que l'engagement en faveur du désarmement nucléaire de tous les États signataires, en particulier des États dotés d'armes nucléaires, ne faiblisse pas.

15. Le Groupe des 21 réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et exprime sa détermination à promouvoir le multilatéralisme comme principe fondamental des négociations en la matière. Dans ce contexte, il appuie fermement les objectifs inscrits dans la résolution 66/32, du 2 décembre 2011, sur la promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

16. Les États du Groupe des 21 parties au TNP notent avec satisfaction les délibérations de la première réunion du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen du TNP de 2015, qui s'est déroulée du 30 avril au 11 mai 2012, à Vienne. Ils réclament la pleine mise en œuvre des recommandations sur les mesures de suivi adoptées lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010 concernant les trois piliers du Traité, notamment de celles qui concernent les travaux de la Conférence du désarmement et le Moyen-Orient, particulièrement la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Les États membres du Groupe des 21 parties au TNP soulignent une nouvelle fois l'importance de l'engagement des États dotés d'armes nucléaires pour accélérer des progrès concrets sur les mesures devant conduire au désarmement nucléaire qui figure dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000, et prenne note du fait que les États dotés d'armes nucléaires ont pris l'engagement de rendre compte de leurs activités de désarmement nucléaire au Comité préparatoire lors de sa réunion de 2014, et que la Conférence d'examen de 2015 fera le bilan et examinera les prochaines mesures à prendre pour garantir la pleine mise en œuvre de l'article VI du TNP.

17. S'agissant de la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, les États membres du Groupe des 21 parties au TNP se félicitent du premier pas franchi dans l'exécution des mesures de suivi adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010 pour un processus devant conduire à la pleine mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Ils rappellent que la résolution de 1995 était une composante essentielle de l'ensemble des décisions adoptées lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 et un des fondements sur la base desquels le TNP a été prorogé de façon illimitée sans vote. Ils comptent sur le succès de la conférence de 2012 sur la création d'une

zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, se félicitent des efforts entrepris par le Coordonnateur de la conférence et appellent le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les coauteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient à redoubler d'efforts pour permettre le succès de la conférence de 2012. Dans ce contexte, ils rappellent que la Conférence d'examen du TNP de 2010 a réaffirmé qu'il importait qu'Israël adhère au Traité et place l'ensemble de ces installations nucléaires sous garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

18. Le Groupe des 21 réitère sa volonté de contribuer de façon constructive aux travaux de la Conférence et, dans ce contexte, il tient à rappeler le contenu des documents CD/36/Rev.1, CD/116, CD/341, CD/819, CD/1388, CD/1462, CD/1570, CD/1571 et CD/1923, qu'il a soumis à cet effet.

19. Se fondant sur son profond attachement au désarmement nucléaire et à un monde exempt de ces armes, le Groupe des 21 propose une nouvelle fois les mesures concrètes suivantes:

- Réaffirmation de l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de réaliser l'élimination complète de ces armes;
- Élimination de la place des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité;
- Adoption, par les États dotés d'armes nucléaires, de mesures propres à réduire le danger nucléaire, telles que la baisse du niveau d'alerte de ces armes et la réduction du niveau de préparation opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires;
- Négociation d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes;
- Négociations d'une convention sur l'interdiction complète de l'emploi ou de la menace de l'emploi des armes nucléaires;
- Négociations d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'emploi des armes nucléaires et sur leur destruction, devant conduire à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires suivant un calendrier précis.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de la déclaration qu'il a faite au nom du Groupe des 21 et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Une autre délégation souhaite-t-elle encore prendre la parole sur des questions autres que la revitalisation et le rapport de la Conférence à l'Assemblée générale?

Cela ne semble pas être le cas. Je vous invite donc à présent à vous exprimer sur le thème en discussion aujourd'hui, à savoir la revitalisation de la Conférence du désarmement. Toutefois, avant de donner la parole au premier orateur inscrit sur la liste, permettez-moi de faire quelques observations liminaires.

Il s'agit d'un débat très important. Après la séance plénière du 14 juin dernier, c'est la deuxième fois cette année que le sujet de la «Revitalisation de la Conférence du désarmement» est inscrit au calendrier d'activités. Je crois qu'il est judicieux que la Conférence du désarmement traite ce point de façon ciblée après que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a pris la louable initiative de convoquer, le 24 septembre 2010, à New York, une réunion de haut niveau sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement et la promotion des négociations multilatérales de désarmement, réunion à laquelle de très nombreux ministres des affaires étrangères, et aussi compte tenu des activités menées dans ce sens. Je voudrais, à ce propos, mettre en

évidence le débat qui a été consacré à ce sujet le 27 juillet 2011 par l'Assemblée générale, et insister sur le fait que le Conseil consultatif sur les questions de désarmement a consacré la majeure partie de sa cinquante-sixième session, tenue au milieu de l'année 2011, aux questions qui avaient été abordées lors de la réunion de haut niveau. Enfin et surtout, j'appelle votre attention sur le débat extrêmement vivant qui a eu lieu en 2011 à la Première Commission de l'Assemblée générale, laquelle Commission était saisie de quatre projets de résolutions consacrés à la revitalisation de la Conférence du désarmement et/ou à la façon de promouvoir les négociations multilatérales de désarmement.

Vingt-sept délégations ont pris la parole sur cette question au cours de notre séance plénière du 14 juin, ce qui montre à quel point elle est mobilisatrice, et ce, à mon avis, à juste titre. Ces déclarations ont également démontré que les points de vue étaient extrêmement divers. Je m'abstiendrai aujourd'hui de les décrire ou de faire quoi que ce soit pour tenter de structurer notre débat. Toutefois, je forme l'espoir que tous ces débats et tous ces efforts conduiront dès que possible à un résultat pratique qui fera progresser de façon concrète et productive le cadre des négociations multilatérales de désarmement.

Pour commencer notre débat, je souhaitais donner la parole au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Kassym-Jomart Tokayev, qui a malheureusement dû s'absenter à cause d'un autre engagement, mais je crois comprendre que le Secrétaire général adjoint, M. Sareva, donnera lecture de sa déclaration.

**M. Sareva** (Secrétaire général adjoint de la Conférence) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, avant de vous donner lecture de la déclaration de M. Tokayev, qui doit assister à une autre réunion ici, au Palais des Nations, à l'occasion de la Journée humanitaire mondiale, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à votre fonction, de vous souhaiter le succès et de vous assurer de l'appui du secrétariat au cours des quatre semaines à venir. Je vais donc vous donner lecture de la déclaration que M. Tokayev avait prévu de faire, et je cite:

> «Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de féliciter l'Ambassadeur Hoffmann d'avoir accédé à la fonction de président de la Conférence du désarmement. Nul doute que sa riche expérience et son grand professionnalisme seront d'une grande utilité à la Conférence du désarmement en ces temps particulièrement difficiles.
>
> Alors que la session de la Conférence du désarmement de 2012 touche à sa fin, force est de reconnaître que notre instance n'est toujours pas en mesure de combler les divergences de vues entre ses membres et de commencer à négocier ne serait-ce que sur un des points de son ordre du jour. La Conférence laisse à nouveau passer une précieuse occasion de renforcer l'état de droit dans le domaine du désarmement et de répondre aux attentes de la communauté internationale.
>
> Comme l'ont souligné à de multiples reprises le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les hauts responsables toujours plus nombreux des États Membres des Nations Unies, l'inaction de la Conférence est regrettable et inacceptable. La poursuite de l'impasse actuelle a incontestablement des répercussions inquiétantes sur le rôle, la fonction et l'avenir même de la Conférence du désarmement.
>
> En mai dernier, au cours de la présidence éthiopienne, la Conférence est convenue d'un calendrier de deux cycles de débats pléniers de fond portant sur les deuxième et troisième parties de sa session de 2012. Ces débats, qui sont sur le point de s'achever, ont porté sur les différents points de l'ordre du jour, mais deux séances ont été consacrées à d'autres thèmes, notamment la séance d'aujourd'hui, qui est consacrée à la question de la revitalisation ô combien nécessaire de la Conférence du désarmement. Je suis heureux que ce thème ait été inscrit à ce calendrier, car cela

montre, je crois, que les États membres s'inquiètent de plus en plus de la gravité de la situation.

Les débats ont été le cadre d'expression d'une grande diversité d'idées sur la revitalisation des travaux de la Conférence. Ses idées concernaient, entre autres, la révision de l'application de la règle du consensus et une évaluation complète des liens entre les divers organes du mécanisme de désarmement dans le but d'améliorer l'efficacité de l'instance. Même si certaines de ses idées semblent controversées, il est, comme je l'ai indiqué dans ma déclaration du 14 février, de plus en plus nécessaire de traiter la question du fonctionnement du mécanisme de désarmement des Nations Unies de façon globale. J'invite toutes les délégations à se pencher sérieusement sur les propositions que j'ai faites dans cette déclaration.

Pour utiles que ces débats aient été, nous devons, toutefois, garder à l'esprit le fait qu'ils ne peuvent se substituer à des efforts visant à parvenir à un accord sur un programme de travail comprenant des négociations de nouveaux instruments juridiques, et même si nous reconnaissons que l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement a des origines politiques déjà anciennes, cela ne doit pas nous servir d'excuse à la complaisance et à l'inaction. Le temps s'égrène, et la communauté internationale ne pourra pas attendre bien plus longtemps.

L'année dernière, les délibérations de la Première Commission ont principalement porté sur la revitalisation de la Conférence, et il en sera de même cette année. L'année dernière, la Première Commission a adressé un message urgent à la Conférence du désarmement. Dix mois plus tard, faute de progrès à la Conférence du désarmement, l'Assemblée générale réclamera sans doute des mesures plus radicales. Je crois que tous les efforts qui seront entrepris en dehors de la Conférence du désarmement devront viser à débloquer la situation à la Conférence et à la pérenniser en tant qu'unique et indispensable instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

Je suis pleinement déterminé à restaurer la Conférence dans son rôle d'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

Ma détermination repose sur la conviction que la Conférence peut encore offrir à la communauté internationale un outil efficace pour renforcer l'état de droit dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

C'est pourquoi je vous exhorte à trouver un moyen de permettre à cette instance de saisir l'occasion qui se présente à elle avant que toute sa raison d'être soit réellement remise en cause. Nous devons tous exercer notre responsabilité et nos compétences pour justifier notre présence dans cette salle historique. Nous devons être à la fois patients et novateurs. Nous avons besoin de nouvelles idées et de nouvelles propositions pour faire avancer le mécanisme de négociation sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles et sur les autres questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Merci, Monsieur le Président.».

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vous remercie, M. Sareva, d'avoir donné lecture de la déclaration du Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Tokayev, et aussi des paroles aimables que vous avez adressées à la présidence.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Suisse, l'Ambassadeur Fasel.

**M. Fasel** (Suisse): Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à ce poste et de vous assurer de notre pleine coopération dans l'exercice de vos fonctions. C'est un honneur pour moi de prendre la parole après avoir entendu la déclaration du Secrétaire général de la Conférence du désarmement, dont le Secrétaire général adjoint de la Conférence vient de donner lecture. Je tiens à remercier encore une fois le Secrétaire général de la Conférence pour l'engagement dont il fait preuve face à la situation difficile dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et pour le soutien qu'il lui apporte.

J'aimerais également profiter de cette occasion pour dire au revoir à mon collègue et ami, M. Badr, Ambassadeur d'Égypte, qui n'a pas ménagé ses efforts au sein de la Conférence cette année. Je lui adresse mes vœux les plus sincères pour la suite de son cheminement.

Monsieur le Président, chers collègues, vous savez peut-être que je suis sur le point d'assumer de nouvelles fonctions. Je vais en effet devenir sous peu le nouveau représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. Ceci va m'amener à quitter ma fonction de représentant permanent auprès de la Conférence du désarmement. À titre personnel, je tiens à vous dire que je ne peux franchir ce pas sans certains regrets. J'ai tout particulièrement apprécié l'esprit de coopération qui règne dans la communauté du désarmement et je vous remercie tous pour l'excellente collaboration qui a été la nôtre. Je vous remercie aussi Monsieur le Président pour les aimables paroles que vous venez de prononcer à mon égard.

Je m'abstiendrai toutefois de faire un discours d'adieu personnel. J'axerai plutôt mon intervention sur un aspect qui est essentiel tant à mes yeux qu'à ceux de mon pays: la revitalisation de la Conférence du désarmement, sujet à l'ordre du jour de notre séance. Car si je quitte mes fonctions avec une certaine mélancolie, je le fais également avec un goût d'inachevé.

Ma délégation a pris la parole lors de la première séance plénière consacrée à cette question le 14 juin dernier. Nous avons souligné à cette occasion l'importance du maintien d'un groupe permanent d'ambassadeurs et d'experts en matière de désarmement pour répondre aux défis en matière de désarmement et de non-prolifération auxquels le monde doit faire face. Nous avons également mis en exergue les éléments qui, selon nous, ont conduit au blocage actuel. Nous avons également souligné combien il était important d'étudier de manière plus approfondie les options et possibles éléments d'une revitalisation, comme cela nous a été demandé par l'Assemblée générale.

Ce sujet est tellement central pour l'avenir du multilatéralisme en matière de désarmement et pour la réalisation de progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération que je m'exprime à nouveau devant vous pour souligner et préciser quelques points essentiels.

Le 14 juin dernier, lors de la première séance plénière consacrée à ce sujet, un grand nombre de délégations ont pris la parole. Nous nous félicitons de l'intérêt suscité par la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement et nous n'avons pas manqué de remarquer une très large majorité de délégations qui se sont exprimées à cette occasion. Nous en déduisons que la question de la revitalisation de cette Conférence revêt une grande importance aux yeux de nombreux membres de cet organe.

Permettez-moi de répéter encore une fois que nous ne partageons pas le point de vue selon lequel les problèmes de fonctionnement de la Conférence du désarmement trouvent leur origine uniquement dans des facteurs externes. Nous comprenons bien entendu que ceux-ci peuvent rendre la réalisation du consensus extrêmement ardue ou même improbable, mais nous pouvons difficilement accepter que les membres de la Conférence

du désarmement restent incapables ne serait-ce que de commencer une négociation dans le domaine du désarmement.

Nous sommes nombreux à partager ce sentiment et je pense ici également au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui ont tous deux demandé à la Conférence du désarmement de prendre son destin en main. Le Secrétaire général de notre Conférence a par ailleurs mis en exergue, dans le discours qu'il a prononcé devant nous le 14 février, le fait que des réformes procédurales permettraient de générer une plus grande volonté politique. Nous partageons cet avis.

Récemment, la Conférence diplomatique chargée d'élaborer un traité sur le commerce des armes a démontré que des négociations sont possibles, même sur des questions hautement complexes sur lesquelles le consensus est difficile à atteindre. Cet exercice a confirmé que l'on pouvait réaliser des progrès tout en respectant les intérêts légitimes de tous. Un certain nombre d'États ont souligné à cet égard que nous ne devrions pas être découragés par les résultats de la Conférence tenue en juillet à New York, mais que les efforts doivent être poursuivis et concrétisés. Ce n'est pas parce que l'on n'est pas assuré de parvenir à la fin d'un processus qu'il ne vaut pas la peine de le commencer. Les membres de la Conférence du désarmement doivent être inspirés par cet état d'esprit et cet exercice et ce d'autant plus que les intérêts nationaux peuvent être encore mieux protégés dans le cadre de la Conférence du désarmement, conformément à son règlement intérieur.

Au lieu de dire que la situation est imputable à des facteurs externes, les membres de la Conférence du désarmement devraient sérieusement s'investir pour changer les choses, ou, à tout le moins, concentrer leurs efforts sur les aspects réalistes d'une réforme. Pour notre part, nous sommes convaincus que le changement est nécessaire. Le statu quo ne fait que servir les intérêts d'une minorité, notamment ceux des États disposant de l'arme nucléaire, au détriment des intérêts de la majorité des États.

À cet égard, nous aimerions en particulier exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont formulé des propositions concrètes quant aux possibles options à étudier de manière plus approfondie pour revitaliser la Conférence du désarmement. Nous exprimons notamment notre gratitude à M. Tokayev pour ses différentes suggestions. La proposition qui a été formulée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord le 14 juin dernier, et qui a trait à l'interaction entre les différents organes de la machinerie du désarmement, introduit également de nouveaux éléments intéressants. L'idée de chercher à repenser les rôles de chacun des organes de la machinerie du désarmement en vue de permettre à cette dernière de retrouver son efficacité nous semble être pleine de bon sens et receler un véritable potentiel.

Ainsi, toute une série de propositions ont été formulées qui méritent une plus grande attention. Sans vouloir dresser un inventaire à la Prévert, je me permets d'en souligner quelques-unes en particulier: revoir la question de la brièveté des mandats des présidents; examiner la possibilité d'élargir la composition de la Conférence du désarmement ainsi que le règlement intérieur le prévoit; adapter l'ordre du jour pour qu'il soit davantage en adéquation avec les réalités et les défis actuels; améliorer l'accès à la Conférence des institutions spécialisées du système des Nations Unies, ainsi que des représentants de la société civile; réexaminer la procédure relative au rapport à l'Assemblée générale afin que ce document reflète plus précisément la situation qui règne au sein de la Conférence du désarmement; réexaminer la façon de mettre en œuvre l'ordre du jour et rendre indépendants les uns des autres les mandats sur les quatre questions centrales inscrites à celui-ci de sorte que le commencement ou la poursuite de négociations sur un thème donné ne soient pas liés à des avancées dans d'autres domaines; finalement, dernier élément mais non des moindres, revoir l'interprétation stricte de la règle du consensus en ce qui concerne son application aux questions de procédure.

Alors que de nombreuses délégations se sont dites prêtes à travailler sur ces questions, il n'a pas été possible de dégager un consensus sur l'une ou l'autre d'entre elles à ce stade. De ce fait, nous estimons qu'il est non seulement important de faire en sorte qu'un débat se poursuive à ce sujet mais également que cet exercice soit conduit de manière aussi efficace que possible.

Ainsi, il est crucial que la Conférence du désarmement approfondisse et intensifie l'année prochaine les efforts entrepris en vue de sa revitalisation. Par ailleurs, un tel exercice devrait être entrepris de manière plus structurée que cela n'a été le cas ces dernières années. Je tiens à souligner qu'une telle approche structurée relative au fonctionnement de la Conférence du désarmement n'est pas un développement révolutionnaire ou même une chose nouvelle en soi. La Conférence a déjà mis en œuvre une telle approche par le passé.

La Suisse propose dès lors que soit lancé l'année prochaine au sein de la Conférence du désarmement un processus d'examen interne sur une base structurée. Nous estimons qu'il serait également opportun d'instaurer comme règle qu'un tel examen doit être institué et mené de manière périodique. Nous sommes tous familiers avec les examens périodiques des traités de désarmement. La Conférence du désarmement ne pourrait à notre sens que bénéficier d'un tel examen périodique.

Si la Conférence du désarmement doit travailler à l'interne à sa propre revitalisation, les efforts entrepris dans ce domaine s'inscrivent également dans un cadre plus large. L'Assemblée générale nous a invités, dans sa résolution 66/66, à examiner, étudier et combiner les options, propositions et éléments d'une revitalisation du mécanisme de désarmement des Nations Unies dans son ensemble. Cet exercice a été accompli avec les deux séances plénières tenues à ce sujet cette année.

L'Assemblée générale a également décidé de passer en revue les progrès accomplis en la matière lors de sa soixante-septième session. Ainsi, le rapport que la Conférence du désarmement soumettra à l'Assemblée générale cette année revêt une importance particulière. Il devrait refléter dûment les vues de ses membres sur la question de la revitalisation et les propositions concrètes qui ont été faites à ce sujet. Ceci est nécessaire afin de permettre à l'Assemblée générale de procéder à une évaluation de la situation en pleine connaissance de cause. Ceci lui permettra par ailleurs de mener un débat fructueux cet automne sur la question de la revitalisation de la machinerie du désarmement.

Pour conclure, ainsi que nous l'avons déjà dit au même titre que de nombreuses autres délégations, la Conférence du désarmement peut encore faire de grandes choses. Afin de pouvoir jouer à nouveau le rôle que la communauté internationale lui a attribué et qu'elle attend encore de cette instance, un processus de modernisation renforçant ses points forts et corrigeant ses faiblesses est nécessaire.

À titre personnel, je peux vous dire à quel point il me serait cher de voir la Conférence du désarmement retrouver sa fonction d'instance internationale de négociation en matière de désarmement. Je ne peux donc que vous encourager à poursuivre vos efforts en vue d'atteindre cet objectif et je vous adresse à tous mes plus sincères vœux de succès. Je vous remercie.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la Suisse de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence, et je le félicite une nouvelle fois d'avoir été désigné à ses nouvelles fonctions, pour lesquelles je lui souhaite le plein succès. Je voudrais aussi lui dire qu'il occupe une place particulièrement importante pour nous, en ce qu'il est un représentant du pays hôte à Genève.

Chers collègues, si je compte bien, j'ai 15 orateurs sur ma liste, et le prochain est le représentant de l'Argentine. M. l'Ambassadeur Pedro D'Alotto, vous avez la parole.

**M. D'Alotto** (Argentine) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et de vous souhaiter le plein succès dans les semaines à venir lorsque nous négocierons le rapport final de la Conférence à l'Assemblée générale. Permettez-moi également, par votre intermédiaire, de féliciter les anciens présidents de la session de 2012 et de les remercier des efforts qu'ils ont faits pour permettre le commencement d'un travail de fond. Je voudrais également dire au revoir au Représentant permanent de l'Égypte et lui souhaiter le succès dans sa future carrière dans sa capitale, et saluer l'Ambassadeur de la Suisse tout en le félicitant, bien entendu, des nouvelles fonctions qu'il s'apprête à prendre dans cette ville.

Lors des précédentes discussions consacrées à la question de la revitalisation de la Conférence, notamment lors du sommet de haut niveau convoqué en 2010 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'Argentine a affirmé que les principales raisons de la paralysie de la Conférence devaient être cherchées dans les différentes perceptions de la sécurité des États membres. Ces différentes questions, qui sont extérieures à la Conférence, ont tout de même des répercussions internes, car il est impossible de trouver un plus petit dénominateur commun à des questions de fond, c'est-à-dire de disposer d'un programme de travail nous permettant de progresser vers des négociations de désarmement.

Il est évident que cette situation impossible que connaît la Conférence du désarmement, je le répète, sur des questions de fond, est exacerbée par un cadre dont les procédures de travail sont aussi rigides. Ma délégation peut, certes, appuyer des initiatives visant à assouplir les méthodes de travail de la Conférence, mais il ne faut pas oublier que des solutions provisoires ne résoudront pas les problèmes structurels que rencontre cette instance.

Cependant, comme nous l'avons dit dans notre déclaration de février dernier, l'Argentine considère qu'une des mesures immédiates que les États membres pourraient prendre consisterait à assouplir l'interprétation de ce que doit comporter un programme de travail. À l'évidence, un programme de travail qui ne renferme qu'un calendrier d'activités pour chaque point de l'ordre du jour sans en énoncer les mandats respectifs peut représenter une étape concrète vers un consensus renforcé, ce qui permettra de tenter de répondre par l'analyse à la question de savoir s'il est judicieux d'engager des négociations sur les points de l'ordre du jour et de les refléter dans le rapport final de la Conférence.

Nous croyons que cette année, cette possibilité aurait pu être examinée plus avant. Toutefois, nous avons opté pour la tenue de débats pléniers, un exercice que nous répétons pour la septième année consécutive. S'il est vrai que de tels échanges facilitent la compréhension des positions nationales respectives, il est également vrai qu'ils n'ont pas l'élan requis pour faciliter l'ouverture de négociations.

Nous partageons les préoccupations de ceux qui jugent qu'il serait risqué d'adopter un programme de travail simplifié, car celui-ci pourrait balayer définitivement tout espoir de négociation. Toutefois, nous ne pouvons laisser ce type de séance devenir le nouveau *modus operandi* de la Conférence du désarmement. Pour cette raison, nous devons être particulièrement attentifs sur la nature des travaux que nous entreprendrons en 2013.

L'Argentine estime qu'il est nécessaire de préserver définitivement l'unique instance multilatérale de négociation. Pour cette raison, dans la perspective de nos travaux de l'année prochaine et afin de préserver le statu quo, un coordonnateur spécial pour le programme de travail pourrait être désigné et chargé de consulter périodiquement les États membres et d'informer régulièrement la Conférence des progrès de ses consultations en séance plénière.

Sans modifier son règlement intérieur, la Conférence pourrait se réunir une fois par mois pour faire le point de la situation, sans perdre de temps et d'énergie sur les formalités. Des réunions moins fréquentes signifieraient que la Conférence garderait sa permanence, sans renoncer à l'objectif d'ouvrir des négociations, tout en continuant à rechercher les moyens de parvenir à un consensus. Il ne faudrait pas y voir une occasion de réduire les ressources dévolues à notre instance. Au contraire, il sera nécessaire de conserver ses ressources dans la perspective où les conditions seront à nouveau réunies pour reprendre des négociations.

La Conférence ne doit pas fermer, malgré le fait que les États membres ont, jusqu'à présent, été incapables de l'utiliser pour servir les objectifs pour lesquels elle avait été créée. Néanmoins, elle ne doit pas non plus être réduite à une instance uniquement chargée d'enregistrer les plaintes concernant l'incapacité de ses membres à faire progresser le désarmement général et complet, car cela serait tout simplement inefficace. De toute évidence, nous avons atteint les limites de notre zone de confort, y compris ceux d'entre nous qui défendent l'existence de cette institution et du mécanisme de désarmement en général.

Sans vouloir lancer ici un débat sur les vertus ou les inconvénients de l'actuel mécanisme de désarmement, je dois souligner que la logique institutionnelle établie en 1978 est compatible avec les intérêts des États non dotés d'armes nucléaires, même si, aujourd'hui, il semble que nous soyons les seuls à nous considérer comme la partie lésée.

L'Argentine se félicite de l'actuelle réforme des institutions et ne croit pas aux vertus du statu quo. Pour cette raison, elle continuera à appuyer la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, avec pour objectif l'identification des réformes institutionnelles susceptibles de mieux répondre aux buts et, par-dessus tout, de faciliter l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Toutefois, en attendant la mise en place d'une telle réforme, nous ne devons pas craindre la possibilité d'examiner les différentes initiatives susceptibles de nous permettre de progresser avec, à l'esprit, en priorité, les intérêts des États qui ont déjà renoncé à l'option nucléaire dans le domaine militaire.

L'Argentine a toujours insisté sur la nécessité d'associer les États dotés d'armes nucléaires à toute forme de négociations. Néanmoins, il faudra que ces mêmes États, qu'ils soient ou non parties au TNP, progressent de façon tangible sur le plan multilatéral afin d'apporter la démonstration de l'importance qu'ils affirment attacher à la question des armes nucléaires.

Dans le cas contraire, il n'y aura pas d'autre solution que de nous lancer dans l'expérimentation d'autres modèles, qui seront tour à tour qualifiés d'irréalistes, de pas très constructifs ou de perte de temps. Toutefois, il ne reste que peu de temps aux États dotés d'armes nucléaires pour répondre véritablement aux appels au renforcement de la sécurité internationale sur la base de l'élimination totale des armes nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur D'Alotto, de sa déclaration. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de l'Ukraine, l'Ambassadeur Maimeskul, à qui je donne la parole.

**M. Maimeskul** (Ukraine) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que la délégation ukrainienne prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à cette fonction. Je voudrais également faire part de notre gratitude pour le travail accompli par vous-même et par vos prédécesseurs, notamment pour les consultations intensives qui ont été menées avec les États membres, les groupes régionaux et la société civile, mais aussi pour la façon dont les actuels débats de

fond sur les quatre questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement sont menés. Soyez assuré de l'appui indéfectible de ma délégation dans vos efforts.

Nous regrettons que la Conférence du désarmement continue de fonctionner au ralenti et qu'en plus de dix années, l'inertie ait fini par jeter une ombre sur les réalisations passées de cette instance. Au cours de la session de cette année, la Conférence n'a pas répondu aux espoirs de la communauté internationale, n'a pas respecté son mandat et n'a pas repris de négociations. Il semble en outre y avoir un écart croissant entre la Conférence elle-même et les récents événements positifs survenus dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Toutefois, en dépit de l'impasse prolongée dans laquelle la Conférence du désarmement se trouve aujourd'hui, ma délégation n'a pas perdu espoir et croit que cette instance demeure le cadre le plus approprié pour examiner les questions de désarmement. Par sa composition, son mandat et sa sensibilité aux questions de sécurité, la Conférence reste encore aujourd'hui l'instance la mieux adaptée. De plus, son immense expérience, qui l'a amenée à travailler dans tous les contextes, même les plus difficiles, montre que la Conférence du désarmement occupe une place vitale au sein du mécanisme de désarmement en général.

L'Ukraine considère que la Conférence du désarmement est l'instance la plus capable de résoudre tous les problèmes urgents de désarmement, pour autant qu'il existe une volonté politique suffisante d'intensifier les efforts destinés à parvenir à un compromis. Malgré la période d'immobilisme prolongé qu'elle traverse, la Conférence est loin d'avoir épuisé son potentiel et, pour reprendre la terminologie employée par le Secrétaire général, ce qui compte le plus n'est pas tant le véhicule que le conducteur. Dans ce contexte, nous avons appuyé toutes les initiatives proposées par M. Ban Ki-moon pour promouvoir les négociations multilatérales de désarmement, y compris la réunion de haut niveau de 2010, de même que les activités menées par l'Assemblée générale dans le cadre de sa réunion spéciale tenue en 2011 et de sa soixante-sixième session.

L'Ukraine se félicite de ce que la question de la revitalisation des travaux de la Conférence a été inscrite au calendrier des discussions, et nous devons accorder la priorité à cette question au vu de la situation actuelle. Pour mener à bien cette tâche, toutes les options existantes doivent être examinées attentivement, et s'il existe la moindre possibilité de trouver un moyen de sortir de l'impasse, cette possibilité devra être exploitée sans plus tarder.

L'adoption et l'exécution du programme de travail de fond seraient sans doute l'unique moyen de prouver que la Conférence du désarmement a été revitalisée. Or, comme nous le savons tous, pour faire sortir la Conférence de l'impasse et l'aider à se remettre au travail, il faut adopter un juste équilibre sur la question des matières fissiles. Même si les États membres sont très majoritairement prêts à ouvrir des négociations sur un traité interdisant les matières fissiles, les différences essentielles concernant la portée d'un tel traité ont jusqu'à présent empêché l'ouverture de telles négociations et bloqué la Conférence.

Nous sommes reconnaissants à la présidence égyptienne pour les efforts approfondis qu'elle a menés dans le but de trouver un programme de travail largement acceptable, lequel a été proposé dans le document CD/1933/Rev.1, et remercions nos collègues russes de leur proposition quant à la nouvelle formulation du texte. L'Ukraine déplore l'échec de cette initiative qui, pour nous, représentait une occasion unique de rapprocher les points de vue et de redonner vie à la Conférence du désarmement. Dans le même temps, nous restons prêts à soutenir le travail consistant à élaborer la formule magique ô combien nécessaire concernant le traité sur les matières fissiles, sur la base du document CD/1864, laquelle

formule magique libérera le potentiel dont notre instance a besoin pour progresser sur les autres questions centrales.

La Conférence du désarmement est le cadre approprié pour mener à bien ce travail. De par la nature spécifique d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, il serait pour le moins contestable que les négociations et la signature du traité s'opèrent en l'absence des principaux protagonistes dans ce domaine, et ce d'autant plus si l'on prend dûment en compte les enseignements tirés et l'amère expérience accumulée à la faveur des négociations sur d'autres problèmes de sécurité. Toute démarche visant à faire sortir les questions de fond du cadre de la Conférence du désarmement et à compromettre ainsi davantage encore sa crédibilité devra reposer sur une stratégie claire, largement acceptable et orientée sur les résultats, et définit longtemps avant que des décisions importantes soient prises. Cela nous permettra d'éviter de devoir un jour affronter un autre processus interminable et des perspectives incertaines aggravées par le déclin du mécanisme de désarmement existant.

Par ailleurs, force est de reconnaître que, compte tenu du rythme auquel progressent traditionnellement les négociations de désarmement, et avec tout le respect qui est dû à l'approche progressive largement préconisée, l'examen, dans le cadre d'une étape séparée, des questions relatives à la production future et aux stocks existants demandera trop de temps et éloignera encore de nous la perspective d'un monde sans armes nucléaires. Cependant, l'objectif d'un programme de travail de fond demeurant encore hors de notre portée, il convient de prendre en considération les options suivantes.

Premièrement, la Conférence du désarmement pourrait envisager d'adopter un programme de travail «allégé» traitant les quatre questions centrales sur un pied d'égalité. Il serait peut-être ainsi possible de trouver un compromis susceptible de déboucher sur le commencement d'un travail de fond. La résurgence de cette pratique pourrait, de fait, permettre à la Conférence du désarmement de sortir de son impasse actuelle. L'adoption d'un tel programme de travail serait, pour toute la communauté internationale et pour l'Assemblée générale, un message très clair attestant de la volonté de la Conférence du désarmement d'aller de l'avant.

Deuxièmement, pour nous, la principale pierre d'achoppement des efforts visant à revitaliser la Conférence du désarmement et à aller de l'avant avec ne serait-ce que la version simplifiée du programme de travail se trouve dans le choix de l'approche de toute la question du désarmement nucléaire en général. Mon pays défend fermement et depuis des années l'idée de l'élimination totale des armes nucléaires, qui représente l'objectif commun de tous les États Membres des Nations Unies. Nous estimons que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, et nous appuyons l'appel à l'adoption immédiate d'un accord international complet interdisant ces armes. Le processus progressif de réduction et d'élimination des armes nucléaires doit par conséquent être élaboré dans le cadre général de l'approche globale du désarmement nucléaire. La vision stratégique doit comporter des étapes pratiques et des mesures de désarmement que la communauté internationale devra prendre de façon transparente, non discriminatoire, vérifiable et irréversible afin de bâtir un ensemble d'instruments se renforçant mutuellement en vue d'instaurer et préserver un monde exempt d'armes nucléaires. Nous croyons qu'en l'absence d'une vision claire et universellement partagée d'un désarmement général, la Conférence du désarmement aurait dû engager depuis longtemps un débat de fond sur la tournure que devrait prendre un processus multilatéral progressif de désarmement nucléaire. On peut raisonnablement se demander s'il serait efficace de prendre une mesure concrète quelle qu'elle soit sans avoir une idée précise de l'étape suivante dans la mise en œuvre d'une démarche à long terme. Il est donc urgent d'entreprendre un examen complet et approfondi d'une stratégie et d'une tactique devant conduire à un désarmement nucléaire complet, examen qui pourrait, selon

nous, redonner un puissant élan à la Conférence du désarmement et contribuer à la création d'un cadre politique cohérent pour instaurer un monde sans armes nucléaires.

Troisièmement, les objectifs de désarmement et de non-prolifération doivent être considérés sur un pied d'égalité et faire l'objet d'une égale attention de notre part. Entreprendre des négociations parallèles sur des questions qui, de toute évidence, sont arrivées à maturité et jouissent d'un large soutien au sein de la communauté internationale représente le seul moyen crédible de surmonter les désaccords persistants. En raison de la spécificité de l'action en faveur du désarmement et des questions qu'il convient de traiter d'urgence, à savoir placer la production et les stocks de matières fissiles sous un régime transparent, non discriminatoire et vérifié internationalement, et répondre à la demande d'un monde exempt d'armes nucléaires en mettant en place des garanties de sécurité négatives, il n'y a pas grand-chose d'autre à envisager. La négociation parallèle d'un traité sur les matières fissiles et de garanties de sécurité négatives contribuera à développer la confiance dans le cadre de deux processus qui se renforceront mutuellement, pour autant que le processus de désarmement dans son ensemble jouisse d'un appui approprié.

Quatrièmement, dans l'éventualité d'un échec des propositions susmentionnées, nous sommes de l'avis que les États membres devraient centrer leur attention sur un potentiel encore inexploité et malheureusement inexploré de la Conférence du désarmement.

Le lancement de la modernisation de la Conférence du désarmement à travers une amélioration de son fonctionnement et de son efficacité procédurale pourrait bien devenir le point de départ de la révision d'un ordre du jour dépassé et du déblocage de nos travaux de fond. À notre grand regret, la série de propositions faites par le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Tokayev, n'a pas encore reçu toute l'attention qu'elle méritait lors de nos discussions sur la revitalisation. Ces propositions ne peuvent par conséquent pas constituer une base solide pour de futures discussions approfondies. Une évolution, fût-elle légère, dans cette direction constituerait un message positif pour la communauté internationale, à condition que la Conférence du désarmement se prépare véritablement à reprendre ses travaux.

Permettez-moi d'appeler une nouvelle fois la Conférence du désarmement à lever les réserves qui l'empêchent de démontrer sa volonté de parvenir à un compromis lui permettant de reprendre ses travaux de fond et, ce faisant, de revitaliser le processus de négociations multilatérales de désarmement et de réaffirmer sa crédibilité et sa légitimité.

Pour sa part, l'Ukraine est disposée à appuyer sans aucune réserve les efforts faits par la plate-forme présidentielle et les États membres pour relancer les travaux de la Conférence du désarmement. Enfin, permettez-moi de saisir cette occasion de dire au revoir et de souhaiter le plein succès à nos collègues, l'Ambassadeur Badr, de l'Égypte, et l'Ambassadeur Fasel, de la Suisse.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Ukraine, l'Ambassadeur Maimeskul, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Chers collègues, il reste 12 orateurs sur la liste, et étant donné que j'ai encore l'intention de vous informer de la façon dont j'ai prévu de procéder pour l'examen du rapport, je vous demande vraiment de faire des déclarations aussi brèves que possible, sachant que vous avez toujours la possibilité de donner lecture d'une version abrégée et de remettre l'intégralité de votre déclaration au secrétariat qui la reproduira dans le compte rendu de notre séance.

L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de l'Espagne.

**M. Gil Catalina** (Espagne) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, il va sans dire que je vous souhaite le plein succès dans votre tâche.

Nous sommes saisis pour la deuxième fois ici de la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement, dans le cadre du cycle de débats consacrés aux principaux points de notre ordre du jour. Nous pouvons consacrer le temps qui nous est imparti à deux choses: expliquer la position de notre pays de façon plus détaillée que la première fois, ou réagir aux commentaires faits par les autres délégations au mois de juin (c'est-à-dire les appuyer ou les contredire).

Ma délégation souhaite prendre le deuxième parti, car nous croyons que c'est précisément le débat qui brille par son absence dans cette salle. Malheureusement, nous sommes convaincus que le seul avantage que nous pouvons tirer de ces séances se trouve dans le modeste précédent d'un échange d'opinions en séance plénière. Je vais, sans plus tarder, évoquer certaine des idées qui ont été exposées et expliquer notre point de vue.

Au cours de la séance du mois de juin, plusieurs propositions ont été examinées dont l'objectif était de réduire la durée des séances dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de perspectives claires de négociations. Ma délégation souscrit à ces propositions, ou, devrais-je dire, à toute proposition permettant de faire des économies. Si, dans le passé, notre faible productivité était source de préoccupation, aujourd'hui, compte tenu de la crise économique actuelle, le fait de tenir une ou deux séances par semaine uniquement pour nous rencontrer dans ce cadre illustre devient tout simplement inacceptable.

On a brandi beaucoup de chiffres concernant le coût de chaque séance, mais aucune décision définitive n'a été prise. Nous avons tous entendu parler de la complexité liée au calcul du budget de cette instance, qui ne possède pas de lignes budgétaires propres. Dans les circonstances actuelles, le fait de savoir si la Conférence coûte beaucoup d'argent ou peu d'argent n'est que d'une importance secondaire: dans un souci de cohérence, nous devons demander aux différentes organisations internationales d'appliquer les mêmes mesures d'austérité que celles qui s'appliquent quotidiennement au sein des administrations nationales et, bien sûr, cette instance n'a aucune raison de faire exception à la règle. Pis encore, elle n'a réalisé aucune économie en quinze ans.

Il a également été question d'une réforme du système de présidence tournante de la Conférence, connu sous le nom de plate-forme présidentielle, et, là encore, nous appuyons cette idée. Le système actuel, même s'il constitue une amélioration par rapport à ce qui existait précédemment, car il permet un certain niveau de coordination, n'est pas grand-chose de plus qu'un défilé de présidents suivant l'ordre alphabétique. Chacune des délégations qui assument la présidence de cette instance − nous le savons d'expérience − est parfaitement consciente du fait qu'en quatre semaines, sauf circonstances exceptionnelles, on a tout juste le temps de transmettre le témoin avec un minimum de dignité, tout en regardant dans la direction opposée et en essayant de faire en sorte que le fardeau soit aussi léger que possible.

Nous serions favorables à un système d'élection et à un mandat élargi comportant des objectifs clairs, lequel système doterait les présidences d'une réelle capacité de direction. Non que nous soyons convaincus qu'une présidence plus forte nous permettra de sortir de l'impasse actuelle, mais, à tout le moins, une présidence véritable susciterait l'élan requis pour nous aider à progresser dans une direction quelconque, c'est-à-dire, comme nous l'avons indiqué tout à l'heure, faute de véritables perspectives de négociations, dans le sens de l'économie de temps, d'argent et d'énergie.

Il a également été question d'élargir la portée des points de l'ordre du jour pour permettre la prise en compte de questions connexes non couvertes par cette instance auparavant. Nous ne sommes ni favorables ni opposés à cette idée. Ce débat nous semble tout simplement hors de propos et nous détourne du réel problème de cette instance, qui est

que nous trébuchons systématiquement au même endroit. Si nous supprimons cette pierre d'achoppement, c'est-à-dire, en d'autres termes, si nous modifions le cœur de notre débat, nous continuerons probablement à trébucher, car cette instance a la fâcheuse habitude de trébucher et de faire trébucher les autres sur toutes les pierres qui jonchent notre chemin.

Notre règlement intérieur lui-même est semé d'embûches, à commencer par l'insurmontable obstacle de devoir ouvrir chaque session annuelle sur la question du programme de travail. Pour poursuivre avec la métaphore des pierres, ces procédures ne sont pas sans rappeler le mythe de Sisyphe dans le sous-monde. Je dois expliquer que Sisyphe est un personnage de la mythologie grecque, qui, pour avoir défié les dieux, a été condamné à pousser un lourd boulet vers le sommet d'une montagne très pentue; le boulet n'atteignait jamais le sommet et roulait en bas de la montagne, et Sisyphe devait recommencer à pousser le boulet, et ce pour l'éternité. Le règlement intérieur de la Conférence nous rappelle donc le mythe de Sisyphe dans le sous-monde, mais dans une version légèrement plus cruelle. Imaginons qu'un jour, après plusieurs tentatives infructueuses, Sisyphe parvienne finalement au sommet et empêche le boulet de redescendre. (La Conférence est parvenue à un résultat semblable en mai 2009 en approuvant le programme de travail contenu dans le document CD/1864, qui n'a jamais fait l'objet de toute l'attention qu'il méritait.) Euphorique et épuisé après ce haut fait, Sisyphe s'apprête à remercier les dieux, mais alors qu'il lève les yeux vers le ciel, le voilà qui pâlit. Derrière le sommet qu'il vient d'atteindre, il y a une autre montagne, encore plus haute, qu'il ne voyait pas depuis le bas. Dans notre règlement intérieur, cette nouvelle montagne, c'est la nécessité pour la Conférence d'adopter l'exécution de son programme de travail après avoir adopté le programme de travail lui-même. Sous le choc, Sisyphe se laisse distraire un instant et laisse le boulet redescendre jusqu'au bas de la montagne. Le pauvre homme n'a donc plus d'autre choix que de passer une année de plus à pousser le boulet vers le haut de la montagne.

Cette petite allégorie nous persuade, à tout le moins, de l'urgente nécessité de modifier le règlement intérieur, et j'ajouterai qu'au-delà de la conversion de la Conférence du désarmement en mythe de Sisyphe, il y a, bien entendu, la perversion du consensus, dont j'ai parlé dans ma déclaration précédente.

Par ailleurs, la diversité des thèmes que certains membres souhaitent mettre en discussion ne doit pas nous détourner du thème principal de la Conférence, à savoir l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Certains se demandent peut-être si la prochaine étape logique ne serait pas de renforcer le régime de non-prolifération, et ce débat nous semble aussi stérile.

Nous pouvons débattre de l'approche à adopter en ce qui concerne un traité sur les matières fissiles, tâcher de savoir si celui-ci doit ou non couvrir les stocks de matières fissiles et de quelle manière, ou encore nous demander quel système de vérification il faudra mettre en œuvre. La seule chose dont il n'est pas question de débattre est la question des matières fissiles, élément essentiel dans la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires, car cette question, par sa nature même, correspond pleinement au mandat de cette instance. Ne pas négocier une interdiction de la production de matières fissiles (quelle qu'en soit la portée) signifierait un renoncement à notre mandat.

Certaines délégations ont profité de la séance de juin pour nous informer de l'évolution du débat sur un traité sur les matières fissiles lors d'une réunion parallèle mais plus restreinte. Nous appuyons toute initiative susceptible de débloquer la situation. Notre position sur ce point peut être qualifiée de volontariste. Comme vous le savez, le volontarisme est une doctrine philosophique selon laquelle la volonté prévaut sur l'intellect. Nous comprenons que de tels efforts ont peu de chances d'aboutir, mais tant qu'il existera une chance aussi minime soit-elle, nous les approuverons et les appuierons.

Enfin, au cours de la séance de juin dernier, beaucoup de délégations ont fait référence à l'idée éculée selon laquelle cette instance serait irremplaçable, ou selon laquelle si la Conférence devait être reconstituée, ce serait suivant des caractéristiques très similaires à ce qu'elles sont aujourd'hui. Nous ne sommes pas convaincus par cet argument, qui présente une lacune logique: il est à la fois irréfutable et ne peut être prouvé, et en attendant, nous devons rester ici, dans cette salle, à espérer que les peintures de ce plafond feront pleuvoir sur nous une manne de volonté politique. C'est pourquoi je conclurai, si vous me le permettez, en vous invitant à réfléchir sur une citation d'Alexis de Tocqueville, qui, de mon point de vue, est particulièrement pertinente dans le contexte de la Conférence du désarmement. De Tocqueville a déclaré en substance: les institutions que nous avons l'habitude de considérer comme nécessaires ne sont parfois que des institutions auxquelles nous nous sommes habitués.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Espagne, l'Ambassadeur Gil Catalina, de sa déclaration. L'orateur suivant est le représentant du Myanmar.

**M. Tun** (Myanmar) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, ma délégation vous félicite très chaleureusement d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de notre coopération indéfectible dans l'exercice de vos responsabilités présidentielles. Mon Ambassadeur a dû s'absenter aujourd'hui, et je fais cette intervention en son nom. Le Myanmar remercie tous les Présidents de la Conférence du désarmement de cette année pour la contribution active et constructive qu'ils ont apportée aux travaux de la Conférence du désarmement.

Ma délégation tient également à remercier sincèrement M. Kassym-Jomart Tokayev, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, du rôle actif qu'il joue dans le processus de revitalisation de cette instance. Elle s'associe aux déclarations qui ont été et seront faites par la délégation de la République arabe syrienne au nom du Groupe des 21.

Permettez-moi de réaffirmer ici la position du Myanmar, qui est depuis longtemps attaché à la Conférence du désarmement. Malgré une période de stagnation prolongée, le Myanmar continue d'attacher une grande importance à la Conférence, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, créée par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le désarmement nucléaire reste la première priorité de l'ordre du jour pour le Myanmar. Depuis 1995, conformément à cette priorité et à cet engagement, le Myanmar soumet chaque année un projet de résolution sur le désarmement nucléaire à la Première Commission de l'Assemblée générale. Dans la résolution sur le désarmement nucléaire, adoptée à sa soixante-sixième session, l'Assemblée générale appelle la Conférence du désarmement à créer dès que possible et en priorité un comité spécial sur le désarmement nucléaire au début de 2012. Il est regrettable que cet appel n'ait toujours pas été suivi d'effets. En outre, le Myanmar accorde une grande importance à d'autres questions de désarmement, telles que le traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et les garanties de sécurité négatives. Nous sommes favorables à toute négociation sur ces questions, dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Ma délégation est très frustrée par l'impasse dans laquelle la Conférence du désarmement se trouve bloquée depuis plus de seize ans. Cependant, nous ne perdons pas espoir. Nous restons persuadés que la Conférence du désarmement reste pertinente en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Il n'y a pas que la Conférence du désarmement qui stagne, mais aussi, il faut le reconnaître, l'ensemble du mécanisme de désarmement des Nations Unies.

Dans ce contexte, ma délégation est de l'avis qu'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement aurait l'autorité et la légitimité pour examiner de façon complète la question du fonctionnement du mécanisme de désarmement des Nations Unies, notamment de la Conférence du désarmement. Le Myanmar souhaiterait qu'une quatrième session extraordinaire soit convoquée rapidement.

S'agissant de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement, le Myanmar appuie l'appel qui a été lancé pour que soit désigné un coordonnateur spécial sur cette question avec pour mandat d'examiner les modalités d'une réforme sans préjuger des résultats. La Conférence étant, par nature, une instance de négociation, nous souhaitons que soit développée sa coopération avec la société civile dans le domaine du désarmement, particulièrement du désarmement nucléaire. Dans le message qu'il a adressé au Forum mondial sur l'éducation au désarmement et à la non-prolifération, qui s'est déroulé à Nagasaki (Japon) le 10 août dernier, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a estimé que la coopération entre les États Membres, les organisations internationales et la société civile était indispensable pour débarrasser le monde de l'arme nucléaire. Ma délégation partage pleinement ce point de vue.

Le destin de la Conférence du désarmement se trouve entre les mains de ses États membres. Dans ce contexte, ma délégation se joint aux autres membres de la Conférence pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. À cette fin, nous continuerons à exhorter tous les membres de la Conférence à faire preuve de la plus grande souplesse et d'une réelle volonté politique afin d'atteindre les objectifs communs de la Conférence.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Myanmar de sa déclaration.

Chers collègues, avant de donner la parole à l'orateur suivant, permettez-moi simplement de vous lire la liste des orateurs que j'ai devant moi: Fédération de Russie, Cuba, Inde, République populaire démocratique de Corée, Irlande, Indonésie, Pays-Bas, Chili, Suède et Algérie.

L'orateur suivant sur la liste est le représentant de la Fédération de Russie, M. Vasiliev.

**M. Vasiliev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de m'associer aux autres orateurs pour vous féliciter d'avoir accédé à la présidence, vous souhaiter le plein succès et vous assurer de la volonté inébranlable de ma délégation de vous assister et de vous appuyer de toutes les façons possibles.

J'aimerais également adresser mes souhaits les meilleurs aux collègues qui nous quittent aujourd'hui, j'ai nommé l'Ambassadeur Badr, de l'Égypte, et l'Ambassadeur Fasel, de la Suisse. J'espère que l'Ambassadeur Badr gardera cet optimisme qui était sa marque de fabrique à la Conférence, et que l'Ambassadeur Fasel continuera de se laisser guider par le pragmatisme et l'optimisme. J'espère qu'avec leur départ, le pessimisme quittera aussi cette salle. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Secrétaire général de la Conférence du désarmement et saluer ses efforts pour trouver une issue à la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons.

Monsieur le Président, vous avez commencé votre intervention d'aujourd'hui par un bref rappel historique. En ma qualité de représentant de l'État qui a succédé à l'Union soviétique, je dois admettre que nous avons joué un rôle significatif dans le partage de l'Allemagne, et peut-être aussi dans le partage du monde, au cours de la guerre froide. Pourtant, et c'est peut-être plus important, je voudrais souligner que nous avons joué un rôle non moins significatif dans sa réunification et dans la fin de la guerre froide. C'est

pourquoi le renforcement du multilatéralisme dans les relations internationales en général est pour nous plus important que quoi que ce soit d'autre.

Cela est également vrai des mécanismes multilatéraux de désarmement et de non-prolifération, et c'est pourquoi nous appuyons avec énergie la préservation de l'actuelle triade multilatérale du désarmement des Nations Unies, composée de la Commission du désarmement, de la Première Commission de l'Assemblée générale et de la Conférence du désarmement. Nous croyons que ces instances ont fait la preuve de leur utilité et contribué au maintien de la paix et de la sécurité. Nous sommes convaincus que, même aujourd'hui, elles conservent toute leur valeur en tant qu'outil de recherche d'un terrain d'entente et de solutions aux problèmes de désarmement et de non-prolifération fondées sur la Charte des Nations Unies.

La Conférence est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement dont font partie l'ensemble des États dotés d'armes nucléaires. Sa riche expérience montre que, lorsque les États sont animés de la volonté politique nécessaire, des négociations constructives peuvent être menées sur un large éventail de questions relatives au désarmement et à la non-prolifération, sur la base du règlement intérieur existant et, notamment, de la règle du consensus. Toutefois, chacun d'entre nous doit apprendre à vivre avec la règle du consensus, sachant que les intérêts d'un ou de plusieurs États ne doivent pas empêcher les autres États de négocier sur des questions de désarmement. Il est également vrai que la Conférence traverse une période difficile. Le déblocage de la Conférence et le renforcement des autres instances de désarmement représentent une des principales difficultés que la communauté internationale va devoir résoudre dans un proche avenir. Nous avons, à plusieurs reprises, exposé notre point de vue sur cette situation. C'est pourquoi je me contenterai de répéter que, pour nous, le blocage de cette instance n'est pas le résultat de problèmes administratifs ou du règlement intérieur, mais plutôt la conséquence d'un manque de volonté politique lié au fait que l'activité de la Conférence est directement liée à la question sensible de la sécurité nationale.

Nous sommes par conséquent convaincus qu'il n'est pas nécessaire de chercher une restructuration en profondeur de la Conférence ou du mécanisme de désarmement des Nations Unies en général, mais que les États doivent prendre conscience de la nécessité de prendre pleinement en compte les intérêts de sécurité légitimes des autres États. Il convient de rappeler qu'aucune autre instance de désarmement ne jouit d'un tel savoir-faire et d'un appui administratif et technique d'une telle qualité, et que dans l'hypothèse d'une fermeture ou d'une suspension de la Conférence, nous perdrions tous ces atouts.

Nous ne voyons d'autres solutions que de travailler avec constance et ardeur pour parvenir à un compromis sur un programme de travail équilibré pour la Conférence. Outre qu'il permettrait de faire sortir cette instance d'une longue période de stagnation, un accord sur un programme de travail pourrait aussi représenter une solution viable pour réformer en profondeur le mécanisme de désarmement des Nations Unies. Il a déjà été précisé que la Fédération de Russie n'avait, pour sa part, jamais renoncé à poursuivre ses efforts dans ce sens.

Je tiens à rappeler que, devant la Première Commission, lors de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, s'exprimant sur la question d'un programme de travail équilibré pour la Conférence du désarmement, la Fédération de Russie a proposé d'engager un travail sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et de poursuivre les discussions de fond sur les trois autres questions centrales, à savoir le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Au cours de la présente session, nous avons également proposé de nous entendre sur ce qu'on appelle le «programme de travail simplifié» et sur un mandat pour des discussions sur les quatre questions centrales. Nous croyons que de tels débats permettront de créer un contexte favorable à des études spécialisées sur les éléments d'un possible accord. Malheureusement, cette proposition ne fait toujours pas consensus. Il va sans dire que nous sommes prêts à examiner d'autres solutions dans le but de permettre à la Conférence d'engager un travail de fond et de préserver son statut. Toutefois, nous sommes fermement convaincus qu'il serait rédhibitoire pour la Conférence du désarmement de déplacer des négociations, y compris la négociation sur la question des matières fissiles, vers une autre instance. De plus, nous estimons que si un tel scénario devait voir le jour, l'adoption d'un accord universel répondant aux intérêts nationaux de tous les États serait hautement improbable, car aucune autre instance ne nous permettrait de réunir l'ensemble des principaux acteurs concernés, c'est-à-dire les États dotés de capacités nucléaires. Les négociations perdraient par conséquent tout leur sens.

Les débats consacrés aux divers moyens de revitaliser la Conférence montrent que nous avons atteint un stade critique, et que nous sommes aujourd'hui face à un choix responsable. Soit nous trouvons un compromis et engageons un travail concret sur les problèmes les plus urgents du désarmement multilatéral, soit nous nous exposons à la menace d'une faillite et d'une paralysie complète du mécanisme de désarmement des Nations Unies, avec, en premier lieu, la Conférence du désarmement. Comme l'expérience l'a montré, nous ne pouvons compter ni sur l'Assemblée générale ni sur aucune autre instance pour prendre la décision à notre place. C'est pourquoi nous exhortons tous les États membres de la Conférence à faire le maximum pour empêcher la situation de dégénérer. Il ne nous reste que peu de temps jusqu'à la fin de la présente session et, du même coup, jusqu'à la conclusion de l'examen du rapport que la Conférence soumettra à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Nous en sommes peut-être arrivés à un point où, à l'image d'autres instances, nous pourrions envisager la création d'un «groupe d'amis» ou de «groupes d'action» destinés à appuyer la Conférence du désarmement afin d'empêcher une telle tournure des événements.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie M. Vasiliev de sa déclaration. Chers collègues, je viens d'apprendre que la République arabe syrienne souhaite faire une déclaration au nom du Groupe des 21 sur la question de la revitalisation. Cela m'avait échappé, et je voudrais, si vous me le permettez, donner la parole à la République arabe syrienne, car il s'agit d'une déclaration de groupe, après quoi nous reprendrons la liste dont je vous ai donné lecture il y a quelques minutes. Monsieur l'Ambassadeur, je vous donne la parole.

**M. Hamoui** (République arabe syrienne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des 21. Le Groupe des 21 souligne la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et réaffirme sa détermination à promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental des négociations dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Le Groupe des 21 souligne une nouvelle fois que la Conférence du désarmement reste l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement dont dispose la communauté internationale conformément au mandat adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Conscient du formidable danger que font peser sur l'humanité et sur la survie de la civilisation la persistance des armes nucléaires et la possibilité de l'emploi ou de la menace de l'emploi de ces armes, le Groupe des 21 souligne une nouvelle fois que le désarmement nucléaire demeure sa priorité absolue.

En conséquence, le Groupe des 21 demeure convaincu de l'urgente nécessité d'engager dès que possible des négociations, à la Conférence du désarmement, sur un programme progressif en vue de l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis, notamment la négociation d'une convention sur les armes nucléaires. Cette convention interdira la possession, la mise au point, la fabrication, le stockage, le transfert et l'emploi des armes nucléaires, avec pour objectif ultime leur destruction.

Tout en réaffirmant l'importance de la Conférence du désarmement, le Groupe des 21 regrette que celle-ci ne soit pas parvenue à engager un travail de fond sur son ordre du jour. Il prend note des divers efforts entrepris pour parvenir à un consensus sur le programme de travail de la Conférence du désarmement, notamment du programme de travail adopté le 29 mai 2009, qui n'a finalement pas été exécuté, et de toutes les initiatives et propositions présentées depuis pour adopter un programme de travail, la dernière en date ayant été présentée le 14 mars dernier, sans avoir été adoptée non plus.

Le Groupe des 21 réaffirme qu'il est urgent que la Conférence du désarmement adopte et exécute un programme de travail équilibré et complet sur la base de son ordre du jour, traitant, notamment, des questions centrales, dans le respect de son règlement intérieur.

Par ailleurs, le Groupe des 21 estime que la promotion des travaux du mécanisme de désarmement des Nations Unies doit s'appuyer sur un environnement politique adapté, prenant en compte les intérêts de sécurité de tous les États.

Dans ce contexte, tout en faisant part de sa vive préoccupation face à l'absence durable de consensus sur le programme et le mécanisme multilatéral de désarmement, le Groupe des 21 se déclare à nouveau favorable à la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le Groupe des 21 reconnaît qu'il est nécessaire de poursuivre les consultations en ce qui concerne la possibilité d'élargir la composition de la Conférence du désarmement.

Par ailleurs, il continue d'appuyer le renforcement de la coopération de la Conférence du désarmement avec la société civile dans le domaine du désarmement, particulièrement dans le domaine du désarmement nucléaire, prenant en compte le fait que la Conférence est une instance de négociation.

Le Groupe des 21 souhaite dire au revoir aux Ambassadeurs de l'Égypte et de la Suisse et les remercie de leur contribution aux travaux de la Conférence du désarmement. Nous leur souhaitons le plein succès dans leur future carrière.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration au nom du Groupe des 21. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de Cuba.

**M. Quintanilla Román** (Cuba) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence. Nous savons, d'expérience, que c'est un moment très difficile car nous devons parvenir à un accord sur le rapport final de la Conférence à l'Assemblée générale. Cependant, nous sommes convaincus que, grâce à votre expérience et à vos compétences et sous votre direction éclairée, nous terminerons nos travaux avec succès. Nous tenons également à adresser nos vœux de succès professionnel et personnel aux Ambassadeurs de l'Égypte et de la Suisse, dont le mandat à la Conférence du désarmement et à Genève prend fin.

Cuba souscrit pleinement aux deux déclarations faites par l'Ambassadeur de la République arabe syrienne au nom du Groupe des 21. S'agissant de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, à savoir la revitalisation de la Conférence, nous voudrions faire

les observations suivantes: nous réaffirmons l'importance du multilatéralisme en tant que principe fondateur de toute négociation sur le désarmement.

Les solutions multilatérales compatibles avec la Charte des Nations Unies sont le seul moyen durable de résoudre les questions de désarmement et de sécurité internationale. Au sein du mécanisme de désarmement, la Conférence du désarmement joue un rôle indispensable dans la négociation de traités universellement acceptables. Si elle n'existait pas, il faudrait la créer sans tarder.

Nous regrettons l'incapacité de la Conférence d'entreprendre un travail de fond depuis maintenant plus de dix ans. Certains affirment avec insistance que cette situation est due aux méthodes de travail et au règlement intérieur de cette instance, un avis que Cuba ne partage pas. Le fait que, pour la douzième année consécutive, la Commission du désarmement des Nations Unies a conclu ses travaux sans parvenir à un accord sur des recommandations de fond ne doit rien au hasard. Par ailleurs, chaque année, des dizaines de résolutions adoptées par la Première Commission, particulièrement celles qui concernent le désarmement, ne sont tout simplement pas appliquées.

Cuba est favorable à ce qu'il soit fait le meilleur usage du mécanisme de désarmement des Nations Unies, notamment de la Conférence du désarmement, mais nous sommes convaincus que l'actuelle paralysie du mécanisme de désarmement est due, avant tout, au manque de volonté de certains États de progresser, notamment sur les questions relatives au désarmement nucléaire. La Conférence doit adopter dès que possible un programme de travail équilibré et complet qui prenne en compte les priorités réelles du désarmement.

Cuba est disposée à négocier, parallèlement à la Conférence, un traité visant à éliminer et interdire les armes nucléaires, une interdiction d'une course aux armements dans l'espace, et des garanties de sécurité négatives effectives pour les États ne possédant pas d'armes nucléaires tels que Cuba, de même qu'une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous croyons que la Conférence a la capacité d'entreprendre de telles négociations simultanément. En outre, les propositions visant à modifier le règlement intérieur qui nous ont été présentées ne seraient que cosmétiques et ne répondraient pas à tous les intérêts de sécurité des États parties. Dans le passé, alors que le règlement intérieur était le même, nous avons réussi à négocier et approuver des instruments internationaux importants, ce qui prouve que c'est bien l'évolution des circonstances qui est à l'origine du manque de volonté politique des grandes Puissances, particulièrement des Puissances nucléaires, qui ne souhaitent pas voir progresser le mécanisme de désarmement et, notamment, la Conférence. L'actuel statu quo est très confortable pour certains, qui tiennent les autres pour responsables du blocage et démontrent leur prétendue «volonté» de négocier, tout en conservant leurs arsenaux nucléaires. Telle est la vérité, ne nous la cachons pas.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sur ma liste est la représentante de l'Inde. M^me^ Sujata Mehta, vous avez la parole.

**M^me^ Mehta** (Inde) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je suis heureuse de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de notre entière coopération. Je suis également heureuse d'avoir l'occasion de saluer le travail et les contributions de l'Ambassadeur Badr, qui quitte Genève, et de l'Ambassadeur Fasel, qui ne quitte pas Genève, mais qui quitte la Conférence du désarmement.

Ma délégation juge utile de rappeler que, depuis que le multilatéralisme a pris sa forme actuelle, la communauté internationale a toujours trouvé utile de disposer d'une instance permanente de négociation à composition limitée dans le domaine du désarmement distincte des instances délibérantes universelles et dotée d'un règlement intérieur propre, quels qu'en soient la forme et le nom.

Tout en désignant la Conférence du désarmement comme unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, l'Assemblée générale a, dans le Document final qu'elle a adopté à l'issue de sa première session consacrée au désarmement, précisé que cette instance prendrait ses décisions par consensus. C'est là un élément particulièrement important, car cette règle permet de protéger les intérêts vitaux et légitimes de sécurité de chaque État membre et de faire en sorte que tous les résultats négociés jouissent de la légitimité que requièrent tous les instruments mondiaux de désarmement. Ma délégation estime que l'assouplissement, voire la suppression, de la règle du consensus par l'apport d'une distinction quelle qu'elle soit entre le fond et la procédure, selon ce qui a été proposé, aurait un effet néfaste sur la confiance que les États membres placent dans cette instance et, en conséquence, sur l'efficacité de son fonctionnement.

Nous regrettons, certes, que la Conférence du désarmement n'ait toujours pas été capable, cette année encore, d'accomplir la tâche principale qui lui incombe, à savoir négocier des traités multilatéraux de désarmement, mais cette situation ne peut en aucun cas être imputée au règlement intérieur de cette instance. Sur un plan plus général, j'aimerais aussi préciser que le règlement intérieur prévoit, selon nous, une diversité de situations. Il institue plusieurs mécanismes permettant de travailler en séance plénière, en réunion informelle avec ou sans la participation d'experts, ainsi que «sous toute autre forme dont conviendrait la Conférence». Une autre disposition permet en outre à la Conférence de créer «des organes subsidiaires tels que des sous-comités spéciaux, des groupes de travail, des groupes techniques ou des groupes d'experts gouvernementaux». Compte tenu de cette souplesse de choix des mécanismes de travail, le règlement intérieur ne constitue pas, en soi, un obstacle à l'utilisation imaginative de quelque mécanisme que ce soit, pour autant que les États membres comptent réellement faire usage de la forme choisie pour obtenir de vrais résultats.

L'ordre du jour de la Conférence du désarmement est l'incarnation des objectifs à long terme de la communauté internationale en matière de désarmement, dont beaucoup n'ont toujours pas été atteints. La Conférence du désarmement étant une instance de négociation, l'inscription d'un point à l'ordre du jour d'une session annuelle implique que la communauté internationale cherche à entreprendre, à la Conférence du désarmement, des négociations sur des accords mondiaux concernant ce point de l'ordre du jour. La feuille de route est donc claire. Nous avons négocié à la Conférence du désarmement des traités multilatéraux universels et non discriminatoires portant sur deux catégories d'armes de destruction massive: les armes biologiques et les armes chimiques. Nous devons aujourd'hui travailler à l'adoption d'une démarche similaire dans le but de résoudre la question des armes nucléaires. L'élimination mondiale des armes nucléaires demeure la priorité absolue des négociations à la Conférence du désarmement.

Tel est le principe posé par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, et ce principe demeure une priorité aux yeux du Groupe des pays non alignés. Lorsque la volonté politique était suffisante, l'ordre du jour et le programme de travail ont été adoptés suffisamment tôt dans l'année pour permettre à la Conférence de commencer et de mener un travail de fond. Le problème n'est donc pas un problème de structure ou de contenu du programme de travail. Il s'agit en effet d'un problème plus profond, lié à l'absence de compréhension commune sur les fondamentaux, laquelle se manifeste par l'absence de consensus sur les questions de désarmement. Pour ma délégation, nous devons intensifier le dialogue entre les États Membres des

Nations Unies, afin de reconstruire et renforcer le consensus international en matière de désarmement et de non-prolifération. En particulier, il faut engager un véritable dialogue entre tous les États qui possèdent des armes nucléaires dans le but d'instaurer la confiance et de réduire la place de l'arme nucléaire dans les relations internationales et dans les doctrines nationales de sécurité.

Alors que nous débattons de la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement, nous ne devons pas oublier que le mécanisme de désarmement ne peut être considéré comme isolé de l'architecture internationale de la sécurité mondiale et de la nécessité d'une grande réforme de l'ONU. L'apport de changement spécifique et fragmentaire ne serait d'aucune utilité et pas nécessairement efficace. Le Mouvement des pays non alignés a souligné la nécessité de convoquer une nouvelle session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Une telle initiative représenterait un moyen à la fois acceptable et indiscutable de revisiter le programme et le mécanisme de désarmement établis lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Pour conclure, je voudrais dire qu'à notre avis, la Conférence du désarmement n'est pas une instance dotée de programmes et de mécanismes d'exécution de projets. Elle est une instance dotée d'un précieux savoir-faire et d'une crédibilité indiscutable, qu'il sera facile d'employer lorsque nous, ses États membres, le décideront. Elle conserve le mandat, la composition, la crédibilité et le règlement intérieur requis pour assumer ses responsabilités. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui sera l'occasion de réaffirmer le rôle essentiel de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, et qu'il contribuera à susciter un élan positif en vue de la reprise d'un travail de fond, y compris de négociations, ce que nous avons été exhortés à faire en 2009 sur la base du document CD/1864.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie la représentante de l'Inde, l'Ambassadrice Mehta, de sa déclaration. Chers collègues, je regarde ma montre et je commence à être inquiet, car je crois qu'il est de votre intérêt que je vous informe de la façon dont j'entends procéder pour notre rapport. Je vais donc interrompre le débat sur la revitalisation de la Conférence du désarmement pour quelques instants, afin de vous donner cette information, puis nous verrons combien de temps il nous reste aujourd'hui pour poursuivre notre débat sur la revitalisation et, si nécessaire, je vous demanderai de bien vouloir faire ces déclarations la semaine prochaine.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'examen et l'adoption du rapport occuperont une place centrale dans la dernière présidence de la session annuelle de la Conférence. Cependant, j'ajouterai que j'ai toujours le sentiment que chaque Président a pour obligation de chercher à savoir s'il n'existerait pas une possibilité de progresser sur la question du programme de travail. En fait, j'ai déjà engagé des consultations dans ce sens, mais je dois dire avec regret qu'au vu de la situation que nous connaissons tous ici, il ne me faudra pas beaucoup de temps ni beaucoup de consultations pour me rendre compte que les perspectives de consensus sur un programme de travail restent particulièrement sombres.

Pour revenir au rapport, je voudrais souligner qu'en la matière, je suis un fervent partisan de notre règlement intérieur, dont l'article 45 dispose que «les rapports de la Conférence doivent être factuels et rendre compte des négociations et des travaux de la Conférence». En fait, je considère comme de mon devoir de Président de vous soumettre à vous, les États membres, un projet de rapport qui rend compte aussi précisément que possible de la situation effective de la Conférence.

S'il est vrai que les rapports de la Conférence du désarmement sont traditionnellement très largement consacrés à la procédure, cela ne signifie pas qu'ils doivent être réduits à une simple narration de faits tels que la date des séances, l'ordre du

jour, les auteurs de la déclaration et les documents distribués. Pour que les rapports de cette nature soient utiles au-delà des considérations strictement pratiques, les lecteurs, en l'occurrence l'Assemblée générale des Nations Unies, sont légitimement en droit d'en apprendre quelque chose, ne serait-ce que savoir si l'instance qui les soumet accomplit effectivement la tâche et les mandats qui lui ont été confiés. À titre de comparaison, personne n'accepterait qu'une entreprise appelée à rendre des comptes limite son rapport aux seules formalités techniques et ne précise même pas si elle a fait quelque chose au cours des dernières années écoulées, sans parler de ses éventuels bénéfices.

Chers collègues, permettez-moi de vous exposer brièvement notre façon de procéder pour l'examen et l'adoption du rapport. Dans un premier temps, j'ai communiqué ce matin un projet de rapport à mes collègues de la plate-forme présidentielle. Toutes les délégations se verront remettre dans leur casier une version préliminaire en anglais, le jeudi 23 août. Les traductions dans toutes les langues officielles vous seront distribuées le 30 août, ce qui, conformément à l'article 44 du règlement intérieur, correspond à deux semaines avant la date programmée pour l'adoption du rapport, qui a été fixée au 13 septembre.

L'examen en première lecture du projet de rapport aura lieu au cours de la séance plénière du mardi 28 août, séance au cours de laquelle vous serez invités à faire des observations générales. Il sera peut-être aussi possible de dégager des tendances sur les modifications que vous serez amenés à proposer. J'ai l'intention d'organiser le travail de rédaction au cours des séances informelles, mais avec des services d'interprétation. Pour préparer cet exercice comme il se doit, nous nous concentrerons uniquement sur les modifications qui seront soumises au secrétariat par écrit, au plus tard le jeudi 30 août, à 15 heures.

Le secrétariat rassemblera ensuite toutes les modifications proposées et les communiquera, de même que les noms de leurs auteurs, avant vendredi 31 août, en fin de journée. La première séance de rédaction aura lieu immédiatement après la séance plénière du mercredi 5 septembre.

Chers collègues, je suis convaincu que le projet de rapport que vous recevrez jeudi prochain fera l'objet d'un large consensus.

Puisque la question de la règle du consensus reste très controversée ici − ce qui n'a rien de surprenant compte tenu du rôle que cette règle a joué pour rendre les choses possibles ou impossibles au cours de nos travaux de ces dix dernières années − permettez-moi, à ce stade, d'insister sur le fait que selon ma conception du multilatéralisme, la recherche du consensus revêt une importance considérable. Dans le même temps, il faut préciser que pour que le multilatéralisme soit efficace, la recherche du consensus ne doit pas être comprise comme le fait de contraindre une immense majorité à accepter des résultats réduits au plus petit dénominateur commun, voire au plus négligeable. Ne nous berçons pas d'illusions: si la règle du consensus est perçue à mauvais escient comme un droit de veto nous autorisant à rejeter une décision qui nous déplaît même si elle ne met pas en jeu nos intérêts vitaux, le multilatéralisme ne produira aucun résultat tangible. Si et quand un tel phénomène se produira, le multilatéralisme deviendra un mécanisme isolé dénué de toute signification. La Conférence du désarmement offre une bonne illustration de ce danger.

Chers collègues, en tant que Président, je suis à votre disposition. Vous pouvez compter sur ma disponibilité pour écouter et consulter les délégations; je serais également heureux de participer aux réunions de groupe en tant que de besoin. Toutefois, en fin de compte, le résultat de nos travaux sur le rapport sera et représentera le fruit de notre travail collectif. Je compte sur l'appui de chacun d'entre vous pour produire un rapport qui reflète fidèlement le déroulement de la session de la Conférence du désarmement de 2012.

J'espère que le rapport pourra être adopté rapidement. Puisqu'un certain nombre de nos collègues se rendront à Oslo au cours de la dernière semaine de notre session pour participer à la Réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, j'espère que nous serons en mesure de conclure provisoirement nos travaux sur le rapport au plus tard le vendredi 7 septembre. Il ne nous restera plus alors qu'à adopter officiellement le rapport au cours de la dernière semaine de notre session annuelle, après quoi, comme de coutume, j'organiserai, au cours de la deuxième moitié du mois de septembre, des séances informelles afin que nous puissions préparer le projet de résolution de la Conférence du désarmement pour la session annuelle de la Première Commission de l'Assemblée générale. Nous organiserons ces séances de façon pragmatique, en fonction des besoins.

En conclusion, je voudrais dire que je me réjouis d'accomplir avec vous ce travail sur le rapport et sur la résolution de la Conférence du désarmement, et j'espère qu'avec le concours ô combien précieux du secrétariat, je pourrai apporter une contribution utile.

Voilà ce que j'avais à vous dire concernant le travail qui nous attend.

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole directement sur ce point?

Le Pakistan demande la parole.

**M. Khan** (Pakistan) (*parle en anglais*): Puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Je serai très bref, et je tiens à vous assurer que ma délégation coopérera pleinement avec vous dans l'exercice de vos tâches fondamentales, dont la rédaction du rapport fait partie. Vous avez donné votre compréhension de ce que devait être un rapport, mais − puisque vous vous êtes exprimé officiellement, je tiens à en faire de même − ce rapport, quelles que soient la compréhension et l'interprétation personnelles du Président s'agissant de sa finalité, est l'œuvre collective de notre instance. En deuxième lieu, j'ai également pris note de ce que j'appellerais votre interprétation quelque peu novatrice de la règle du consensus. Je crois qu'elle convient pour le débat d'aujourd'hui. Par exemple, nous avons écouté la délégation égyptienne et l'Ambassadeur de l'Inde nous donner leur définition de la règle du consensus, et là encore, quelle que soit l'interprétation présidentielle de cette règle, nous savons tous ce qu'elle désigne. Cela étant, je tiens à vous assurer de la coopération et de la compréhension de ma délégation, qui fera preuve d'un esprit constructif pour nous permettre d'achever le rapport dès que possible.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration, et je donne la parole à la délégation algérienne.

**M. Khelif** (Algérie): Merci beaucoup Monsieur le Président. La délégation algérienne souhaiterait tout d'abord vous adresser toutes ses félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence. Elle vous assure de son plein soutien et vous souhaite le plein succès. Pour sa part, elle sait qu'elle peut compter sur votre professionnalisme et votre expérience pour mener à bon port nos travaux, notamment en ce qui concerne l'adoption du programme de travail et du rapport annuel.

La délégation algérienne souhaiterait aussi saluer les efforts de votre prédécesseur, M. Simon-Michel, Ambassadeur de la France, et des membres de sa délégation, qui ont su imprimer une dynamique à nos travaux durant leur mandat à la tête de la Conférence.

En ce qui concerne le rapport annuel, la délégation algérienne souhaite dire tout d'abord que la conclusion que vous avez présentée au début de la session et dans laquelle vous avez rappelé les points positifs et négatifs de la Conférence du désarmement durant la présente session reflète de manière générale ce qui a été fait au sein de la Conférence. Si nous pouvons nous appuyer sur cette présentation factuelle, conformément à l'esprit du règlement intérieur de la Conférence et à la procédure, ainsi que sur la pratique consacrée

dans le cadre de la Conférence du désarmement quant aux éléments à inclure dans le rapport annuel, nous sommes certains que nous pourrons adopter au plus tôt un rapport reflétant l'ensemble des discussions qui ont eu lieu au sein de la Conférence. À ce titre, nous souhaiterions également que ce rapport traite, notamment et en particulier, des activités de la Conférence du désarmement, parce que nous avons entendu avec un grand intérêt ce qui a été dit par certaines délégations sur ce qui devrait être reflété dans le rapport annuel, notamment dans notre discussion d'aujourd'hui sur la revitalisation de la Conférence du désarmement. La délégation algérienne souhaiterait dire − pour que ceci soit aussi consigné dans le compte rendu − que cette discussion se fait sur la base d'une initiative de la présidence éthiopienne. Cette discussion n'a pas fait l'objet d'une décision formelle que la Conférence du désarmement aurait prise pour débattre de la revitalisation de la Conférence. Nous avons souscrit à l'initiative de la présidence, nous l'avons saluée, mais elle reste une initiative de la présidence. Nous estimons que selon l'esprit de la résolution 66/66, le lieu le plus approprié pour tenir une discussion sur la revitalisation des mécanismes du désarmement général est bien la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement dont le Groupe des 21 et le Mouvement des pays non alignés demandent toujours la tenue.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration et je vois que la République islamique d'Iran demande la parole. J'espère que c'est sur la question du rapport et non sur celle de la revitalisation, car j'ai encore une liste d'orateurs.

**M. Daryaei** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence et de vous assurer de l'entière coopération de ma délégation.

Monsieur le Président, vous avez exposé certains des éléments requis pour un rapport factuel relatant les travaux de la Conférence du désarmement. J'aimerais ajouter, si vous me le permettez, qu'un des principes serait de suivre autant que possible la pratique antérieure, car nous ne voulons pas réinventer la roue. Nous avons toujours eu une pratique qui nous aidait à parvenir à un consensus, et je suis convaincu que vous saurez en tenir compte dans votre façon de diriger nos travaux sur le rapport.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran. Je peux l'assurer que je ne prévois pas de réinventer la roue. Je vois que personne ne demande la parole sur ce point particulier. Je reviens donc à la liste des orateurs sur la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement, et l'orateur suivant est le représentant de la République populaire démocratique de Corée, l'Ambassadeur So Se Pyong.

**M. So Se Pyong** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui, sinon je n'en aurais pas eu la possibilité aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord m'associer aux ambassadeurs et représentants qui se sont exprimés avant moi et dire au revoir aux Ambassadeurs de l'Égypte et de la Suisse, qui s'apprêtent à nous quitter. Je leur souhaite également le plein succès dans leurs nouvelles et hautes fonctions. Je tiens également à vous féliciter très chaleureusement d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Je suis convaincu que votre sagacité et votre expérience diplomatique vous aideront à conduire les débats de la Conférence de façon impartiale, objective et équilibrée. Vous pouvez compter sur l'appui et la coopération de ma délégation.

La République populaire démocratique de Corée souscrit aux deux déclarations dont a donné lecture l'Ambassadeur de la République arabe syrienne au nom du Groupe des 21.

Le principe d'égalité est une règle fondamentale à observer dans les relations entre États. Le non-respect de ce principe conduirait à la violation de la souveraineté des pays sur la scène internationale et à l'apparition de relations déséquilibrées, certains pays étant amenés à adopter des comportements hégémoniques et arbitraires constituant autant d'obstacles à la démocratie dans les relations internationales.

Certains pays cherchent encore à préserver et accentuer des relations déséquilibrées fondées sur la supériorité de leur potentiel militaire. Tout en menant une politique de chantage nucléaire, au mépris des exigences et obligations inscrites dans le droit international, ils intensifient les préparatifs qui leur permettront de lancer à tout moment une attaque nucléaire préventive contre d'autres pays. Ces agissements sont contraires aux exigences de la communauté internationale et troublent la paix et la sécurité partout dans le monde.

L'application d'une politique de «deux poids, deux mesures» témoigne du règne de l'arbitraire dans les relations internationales et ne contribue en rien à la bonne évolution de la situation internationale. Si on lui laisse libre court, une telle politique, outre qu'elle rendra les relations internationales inéquitables et compliquées, ne permettra plus de régler les affaires du monde de façon équitable. Ma délégation est de l'avis que l'actuelle politique des «deux poids, deux mesures» et le déséquilibre actuel des relations entre les pays font obstacle aux progrès à la Conférence du désarmement.

Si certains pays affirment que la solution au problème de la Conférence du désarmement passe par une modification ou une réinterprétation de son règlement intérieur et du principe du consensus qui en est le fondement, ainsi que ses méthodes de travail, ma délégation ne partage pas cet avis. Nous croyons qu'il ne sera possible de bâtir la confiance à la Conférence du désarmement et d'instaurer un climat politique véritablement propice à la négociation et au dialogue que lorsque le principe de coopération, de réciprocité et de non-ingérence réciproque sera scrupuleusement respecté par tous les pays.

S'agissant des options extérieures à la Conférence, nous croyons également qu'il n'existe au stade actuel aucune alternative à la Conférence du désarmement. En tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement mandatée en 1978 par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, la Conférence est l'unique instance habilitée à négocier des traités de désarmement universellement acceptés. Nous saisissons cette occasion de réaffirmer que nous sommes favorables à la tenue, dès que possible, d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, une idée massivement défendue par les pays non-alignés et par d'autres pays en développement.

Le désarmement nucléaire est la question à traiter en priorité dans le domaine du désarmement. On ne pourra dire que le désarmement a atteint ses objectifs que lorsque les arsenaux nucléaires auront été totalement éliminés, ouvrant la voie au désarmement nucléaire. En conséquence, l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et leur élimination totale doivent être considérées comme la mission essentielle s'agissant du désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous estimons qu'il est urgent d'ouvrir sans tarder des négociations à la Conférence du désarmement, dans le cadre d'un programme progressif d'élimination complète des armes nucléaires suivant un calendrier précis, y compris sur une convention interdisant les armes nucléaires. La République populaire démocratique de Corée fera le maximum pour contribuer aux efforts communs destinés à régler la question.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée, l'Ambassadeur So Se Pyong, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Mes chers collègues, il est à peu près 17 h 45, et il y a encore beaucoup d'orateurs sur la liste. Les interprètes ont aimablement accepté de travailler un peu plus longtemps, et si les déclarations sont suffisamment brèves, nous avons une chance d'arriver au bout de notre liste. Je vous demande donc de garder à l'esprit cette contrainte horaire.

L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de l'Irlande, l'Ambassadeur Corr.

**M. Corr** (Irlande) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Il va sans dire que l'Irlande vous accordera son appui et sa coopération indéfectibles. Je souhaite également le plein succès à l'Ambassadeur de l'Égypte et à l'Ambassadeur de la Suisse dans leurs nouvelles fonctions et les remercie de leurs contributions aux travaux de la Conférence du désarmement et au désarmement en général.

Cette séance plénière est la deuxième de l'année que nous consacrons à la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement et, pour dire les choses avec retenue, il est peu probable que nous trouvions dans ces discussions une formule magique susceptible de permettre à la Conférence de sortir de l'impasse qui l'empêche d'accomplir un travail de fond depuis maintenant plus de dix ans.

Il importe néanmoins, lors de ces discussions, d'exprimer une nouvelle fois pour mémoire nos regrets face à cet échec, et aussi de dire deux choses: d'abord, cet échec fait partie de notre passé, mais pas nécessairement de notre avenir; ensuite, cette instance manque de temps. Il serait simpliste de penser que la paralysie persistante de la Conférence du désarmement est due à une cause unique. Il est inexact aussi de conclure à une absence générale de volonté politique à l'échelle de la communauté internationale − situation qui aurait pu justifier la paralysie de la Conférence − pour expliquer le manque de progrès des négociations multilatérales de désarmement. Hors du cadre de la Conférence, il suffit de considérer les progrès accomplis et les accords conclus sur les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel pour se rendre compte que tel n'est pas le cas.

Cela étant, il serait dérisoire de confiner les causes de cette incapacité à l'intérieur de cette salle. Dès la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, de 1978, la communauté internationale a privilégié une instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement. La question qu'il faut se poser, c'est de savoir si une telle instance est aussi rigoureusement nécessaire que par le passé? Comme l'a souligné il y a deux ans dans un document l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), il n'est plus très difficile de réunir une instance de négociation pour négocier ponctuellement sur un ensemble de questions relatives au désarmement.

Pourtant, une instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement − pour autant qu'elle fonctionne − apporterait énormément à la communauté internationale, aux Nations Unies et à la promotion du désarmement, qui est en soi une dimension essentielle de la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Pour ce faire, nous devons toutefois nous intéresser à la fois à la procédure et au fond, même si ces deux aspects constituent, en l'occurrence, les deux faces de la même médaille. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a bien exprimé cette idée il y a deux ans dans son discours d'ouverture de la réunion de haut niveau consacrée aux travaux de la Conférence et à la promotion des négociations multilatérales de désarmement lorsqu'il a déclaré, en substance: «pour avancer, il faut du courage politique, de la créativité, de la flexibilité et du dynamisme.». Nous en sommes toujours au même point aujourd'hui.

L'Irlande estime que la règle du consensus telle qu'elle est aujourd'hui interprétée et appliquée à la Conférence du désarmement doit être révisée, du moins pour ce qui concerne les questions de procédure. Par exemple, nous n'estimons pas que la règle du consensus doive s'appliquer suivant un principe théologique conformément à l'article 28 à un

programme de travail comprenant un calendrier d'activités pour la session. Dans le cas contraire, ce serait une recette pour la paralysie.

Nous appuyons résolument tous les États Membres des Nations Unies qui souhaitent adhérer à la Conférence du désarmement, estimant que cela contribuerait grandement au renforcement du mécanisme multilatéral de désarmement. L'Irlande souhaite que cette évolution se produise de toute urgence, en raison des avantages qui en découleraient et indépendamment des progrès sur les autres questions.

Nous sommes très favorables au renforcement des liens entre cette instance, la société civile et les milieux universitaires, car cela n'aurait que des avantages, comme ce fut le cas dans d'autres instances internes ou externes à l'ONU.

Nous pourrions, si cela était utile − non que les espoirs soient grands, mais dans le but d'apporter des éclaircissements sur des questions qui n'ont pas franchement besoin d'être précisées − examiner aussi la possibilité de désigner un coordonnateur spécial chargé d'examiner tous les aspects de nos travaux (ou plutôt de leur absence) et de faire des recommandations sur la façon d'aller de l'avant. Nous pourrions aussi établir un groupe de travail doté d'un mandat limité dans le temps pour examiner les questions de procédure, notamment celles qui concernent les présidences, mais aussi les questions de fond telles que la façon de permettre l'exécution d'un programme de travail ou d'un calendrier d'activités.

Nous nous berçons d'illusions si nous pensons que la Conférence du désarmement jouit encore d'une once de soutien ou de respect au sein de la communauté internationale. La notion d'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement a encore une valeur, mais cette valeur diminue chaque année du fait de nos échecs à répétition.

En conclusion, nous n'avons plus le temps de nous chercher des excuses pour justifier la paralysie complète et prolongée de la Conférence du désarmement. Soit nous, soit l'Assemblée générale, devront agir très bientôt, et il serait préférable que la décision de remettre la Conférence du désarmement au travail soit prise à la Conférence du désarmement elle-même; mais si tel n'est pas le cas, c'est ailleurs que la décision devra être prise.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Corr de sa déclaration. Il y a encore six orateurs sur la liste. Nous verrons bien jusqu'où nous pourrons aller. L'orateur suivant est le représentant de l'Indonésie. M. Yusup, vous avez la parole.

**M. Yusup** (Indonésie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence. Soyez assuré de notre coopération et de notre appui indéfectibles dans les efforts que vous faites pour faire avancer la Conférence du désarmement. Je m'efforcerai d'être aussi bref que possible.

L'Indonésie souscrit à la déclaration faite par l'Ambassadeur de la République arabe syrienne au nom du Groupe des 21.

En dépit des nombreuses difficultés auxquelles la Conférence doit faire face, l'Indonésie reste optimiste. Si nous poursuivons le dialogue avec enthousiasme et honnêteté, nous pourrons, je crois, trouver des moyens de faire progresser la Conférence. L'Indonésie est volontiers disposée à participer et contribuer à ce dialogue.

Dans cet esprit et afin de revitaliser la Conférence, l'Indonésie estime que les mesures suivantes sont indispensables. Premièrement, la volonté politique. Deuxièmement, la Conférence doit adopter un programme de travail équilibré et complet. Troisièmement, il nous paraît judicieux de créer un comité spécial sur le désarmement nucléaire. Quatrièmement, nous devons ouvrir ce mécanisme en élargissant sa composition, voire en autorisant la participation de la société civile et des ONG à nos travaux.

Enfin, je conclurai en réaffirmant que l'Indonésie appuie les travaux de la Conférence. Travaillons ensemble pour faire en sorte que la Conférence soit en mesure de s'acquitter de son mandat et d'entreprendre un travail de fond.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie M. Yusup de sa déclaration et, en particulier, de la brièveté de son intervention, si je peux m'exprimer ainsi. L'orateur suivant sur la liste est le représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur van den IJssel.

**M. van den IJssel** (Pays-Bas) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je ferai de mon mieux, mais je ne sais pas si je ferai aussi bien que l'Indonésie. Je vais tâcher d'être bref. Tout d'abord, bien sûr, permettez-moi, alors que votre présidence débute, de vous assurer de notre appui indéfectible pour les semaines qui viennent. Je voudrais aussi me joindre à mes collègues pour dire au revoir à Hisham Badr et à Alexandre Fasel, nos deux estimés collègues qui sont sur le point de nous quitter. J'espère que leur délégation respective leur transmettra que j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec eux et que je leur souhaite le plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

Monsieur le Président, vous ne serez sans doute pas surpris, ni les autres délégations, je pense, d'apprendre que les Pays-Bas considèrent la question de la revitalisation de la Conférence comme essentielle. Nous avons exprimé à maintes reprises, que ce soit ici, à la Conférence du désarmement, ou à New York, notre position et, malheureusement, je dois ajouter aussi notre frustration grandissante. Je parle de frustration grandissante, et j'insiste sur ce point, car nous sommes attachés au désarmement multilatéral, qui est selon nous un des outils importants qui peuvent et doivent nous aider à instaurer un monde plus sûr et plus stable. Il en va, selon nous, de la pérennité de notre sécurité collective.

Au cours de la précédente séance que nous avons consacrée à cette question, nous avons déjà indiqué que, si nous voulions être réalistes, force était de reconnaître qu'il n'y avait que très peu de chances que nous engagions cette année des négociations multilatérales de désarmement à la Conférence du désarmement. Nous sommes arrivés à la fin du mois d'août, ce qui, dans le calendrier de la Conférence, correspond pratiquement à la fin de l'année. Je me contenterai de répéter vos paroles, à savoir qu'il est hautement improbable que nous adoptions un programme de travail et, a fortiori, que nous engagions des négociations multilatérales de désarmement cette année à la Conférence. Autrement dit, voilà une nouvelle année perdue, et quelle que soit la formulation exacte du rapport que nous soumettrons à l'Assemblée générale d'ici à la fin de l'année, notre principal message devra être, à notre avis, que malheureusement, pour la quatorzième ou quinzième année consécutive (je dois avouer que je me suis perdu dans le décompte), la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure de s'acquitter de son mandat.

En raison de l'importance que nous attachons à cette question, nous avons, depuis des années, activement contribué à élaborer et soumettre des résolutions à la Première Commission et à l'Assemblée générale. L'année dernière, en compagnie de nos collègues sud-africain et suisse, nous avons soumis la résolution 66/66, qui a été adoptée par consensus, et, comme l'a déjà souligné mon collègue suisse, en adoptant cette résolution par consensus, nous sommes tous tombés d'accord pour dire que l'Assemblée générale devrait, si nécessaire, être prête à examiner plus avant d'autres solutions pour mener à bien les négociations multilatérales de désarmement. Si le désarmement multilatéral est important à nos yeux et si nous croyons qu'il est un outil important pour améliorer la sécurité collective, il nous apparaît nécessaire d'étudier d'autres solutions dans un esprit de créativité et d'ouverture. Nous l'avons affirmé à maintes reprises, nous sommes disposés à étudier toutes les solutions, qu'elles soient internes ou externes à la Conférence du désarmement, et nous avons, à l'image de nombreuses autres délégations, passé beaucoup de temps à réfléchir aux différentes solutions susceptibles d'être à la fois utiles et viables. Comme l'a dit mon collègue irlandais, je regrette de ne pas pouvoir vous présenter l'œuf de Colomb ou la formule magique. Personne d'autre ne nous les a encore présentés, et la

solution ne se trouve peut-être ni dans un seul œuf ni dans une seule formule. Elle sera peut-être très difficile à trouver; mais je crois aussi que notre créativité collective peut nous permettre de trouver une solution qui nous aidera à faire des progrès significatifs. Pour notre part, nous appuierons tous les efforts susceptibles de remettre la Conférence du désarmement et, surtout, les négociations multilatérales de désarmement, sur la bonne voie. C'est aussi pour cette raison que nous avons organisé, conjointement avec l'Allemagne, les réunions d'experts sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles. Les premières réunions ont eu lieu au mois de mai et, comme vous l'avez déjà précisé, Monsieur le Président, la deuxième série de réunions est programmée pour mardi et mercredi prochains, soit les 28 et 29 août, dans la salle VII du Palais des Nations. Des invitations et un ordre du jour ont d'ores et déjà été distribués à toutes les délégations.

Monsieur le Président, les progrès des efforts multilatéraux sont souvent présentés comme une succession de 1 000 pas en avant et 999 pas en arrière. En diplomatie multilatérale, il est donc indispensable de faire preuve d'une certaine patience et d'une bonne dose d'optimisme, comme l'a rappelé l'Ambassadeur Badr. Malgré notre frustration, je conclurai donc en formant le vœu que nous, membres de la Conférence du désarmement et peut-être aussi les Nations Unies en général, serons bientôt en mesure de faire ce millième pas, avec suffisamment de créativité, d'ouverture d'esprit et de souplesse.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur van den IJssel de sa déclaration. L'orateur suivant sur la liste est le représentant du Chili, l'Ambassadeur Oyarce. Vous avez la parole.

**M. Oyarce** (Chili) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, ma délégation vous félicite. Vous pouvez compter sur notre appui, et nous commencerons par être aussi brefs que possible. Nous tenons également à saluer les contributions que les Ambassadeurs de l'Égypte et de la Suisse ont apportées aux travaux de cette instance.

Au cours de nos divers débats, et pas uniquement sur ceux qui concernent la revitalisation, il a été question des conditions qui ont une incidence sur la volonté politique, laquelle semble être un concept essentiel. Ces conditions sont probablement internes et externes, et il apparaît inutile d'argumenter en faveur de l'une ou de l'autre; elles sont interdépendantes et se renforcent mutuellement, en un cercle qui, il faut l'espérer, est un cercle vertueux.

Comme l'a déclaré l'Ambassadeur des Pays-Bas, il convient sans doute d'appuyer les divers efforts entrepris pour revitaliser la Conférence, et si l'on parle de revitalisation dans ce contexte, il nous semble judicieux d'agir dans ce sens. C'est sur la base de ce raisonnement que nous nous référerons à cinq points très précis du règlement intérieur.

Premièrement, il a été suggéré qu'une modification du règlement intérieur pourrait nous aider à mieux entrevoir la possibilité d'ouvrir des négociations. Les conditions ne semblent pas réunies pour pouvoir abandonner la règle du consensus. Il est cependant clair que nous devons éviter de recourir à la règle du consensus d'une façon susceptible de provoquer des blocages. En résumé, la règle du consensus est devenue une sorte de sauvegarde institutionnelle ou de condition essentielle au fonctionnement de la Conférence. Il ne nous semble pas réaliste d'affirmer qu'il est possible de modifier cette règle, pour légitime que soit le point de vue de ceux qui souhaitent la modifier. En revanche, il semble possible de parvenir à un accord sur de meilleures pratiques consistant, par exemple, à ne pas recourir à la règle du consensus lorsque nous examinons les questions de procédure.

Deuxièmement, le rallongement de la durée des présidences permettrait, nous dit-on, d'améliorer la productivité de la Conférence. On pourrait envisager de modifier la structure de la plate-forme présidentielle, ce qui faciliterait probablement nos travaux de fond. Nous pensons tout simplement à des mesures d'ordre pratique, mais en fin de compte, nous

devrons nous poser la question de savoir si la Conférence doit continuer à se réunir à la même fréquence.

Troisièmement, la prolongation de la durée du programme de travail. Comme cela a été répété à maintes reprises ici cet après-midi, le programme de travail est une question de fond. Il est difficile de modifier ce processus annuel, qui est régi par l'article 27 du règlement intérieur, mais nous croyons qu'il faudrait, à travers un accord spécial, trouver un moyen de structurer un programme de travail sur la base d'un calendrier qui, pour des raisons stratégiques, s'étendrait au-delà d'une année. Plus qu'une question de procédure, cette question est une question politique, qui doit être prise en compte dans le cadre d'un programme de travail équilibré.

Quatrièmement, la réforme du mécanisme de désarmement. Nous n'envisageons pas de réforme majeure, mais il est évident que le mécanisme ne correspond plus à la réalité qui avait cours au moment de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les liens et les interactions qui s'opèrent entre les différentes instances peuvent faciliter le processus de revitalisation. Il faudra aussi évaluer, probablement dans le cadre de la Commission du désarmement des Nations Unies, les résolutions de la Première Commission, dont beaucoup sont directement liées à l'ordre du jour de la Conférence.

À l'évidence, les liens qui unissent la Conférence du désarmement et l'Assemblée générale sont particuliers, mais ils ne doivent en aucun cas constituer un frein aux interactions dynamiques. Ce qui compte pour nous, c'est l'efficacité du désarmement multilatéral. C'est un point essentiel et c'est une question politique.

Cinquièmement, un système multilatéral moderne − c'est-à-dire ce à quoi doit tendre le mécanisme du désarmement − doit faire une plus grande place à la société civile et aux autres institutions. Il est de notre responsabilité de trouver un moyen de réaliser cet objectif, car il touche à la légitimité et à la crédibilité même de cette instance.

Enfin, je voudrais souligner que le Secrétaire général de la Conférence a proposé ses idées pour ce stade critique. Nous croyons que de telles initiatives pourraient notamment porter sur l'analyse du problème de la revitalisation de la Conférence. En particulier, nous approuvons l'idée selon laquelle les aspects procéduraux et politiques devraient être traités en parallèle, car ils se renforcent mutuellement.

Une chose est certaine, il est difficile, comme cela a déjà été indiqué, d'envisager des solutions concrètes pour revitaliser la Conférence dans le climat actuel sans un renouvellement complet de l'engagement politique. À l'évidence, et j'en terminerai là, il existe une tendance générale à vouloir préserver cette instance, ce qui justifie probablement de résoudre le problème de sa revitalisation.

Le Chili est prêt à apporter sa modeste contribution à ce processus. En effet, nous n'avons pas l'intention de remplacer la Conférence, mais plutôt de tout faire pour relancer dès que possible ses activités de fond.

**Le Président** (*parle en anglais*): Mes chers collègues, puis-je vous répéter que les interprètes nous ont fait l'amabilité d'accepter de nous offrir leurs services jusqu'à 18 h 15. Nous sommes donc très justes. Nous continuerons sans interprétation si nécessaire, mais j'ose espérer que nous y arriverons avant 18 h 15. Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

**M. Lindell** (Suède) (*parle en anglais*): Je sais qu'il est très tard, je serai très bref. Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence à ce stade important, et de vous souhaiter le succès dans vos travaux.

Les observations sur le thème de la revitalisation de la Conférence seront brèves, car l'Union européenne a pris la parole au cours du débat du 14 juin dernier, au même titre que la délégation suédoise elle-même. La position de ma délégation n'a pas évolué. En résumé, nous nous félicitons de ce débat en tant que tel, et nous appuyons beaucoup des propositions qui ont été formulées par le Secrétaire général de la Conférence et par les délégations. Je veux parler, notamment, des propositions concernant la longueur des présidences, la prolongation de la durée du programme de travail, l'ouverture de la Conférence à de nouveaux membres et le développement de la transparence et de l'ouverture.

Le fait très probable qu'une nouvelle session annuelle soit sur le point de s'achever sans que nous soyons parvenus à un accord sur un programme de travail et sur le commencement d'un travail de fond est particulièrement regrettable. Faute d'avoir engagé des négociations de fond, il nous semble judicieux et probablement nécessaire que la Conférence mobilise une part de son attention pour traiter de sa revitalisation et de sa réforme. Quant à savoir si cet effort sera suffisant, c'est une autre question.

Cela étant, nous tenons à préciser que ce débat aura été un des temps forts de la présente session, car il aura permis d'entrevoir un potentiel de progrès. C'est pourquoi, si le blocage de la Conférence persiste, nous souhaitons que cette instance soit perpétuée et prolongée sans tarder, dans le but d'agir.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la Suède de sa déclaration. Le secrétariat m'a informé que, pour des raisons techniques, nous ne pouvons pas aller au-delà de 18 h 15. Il nous reste donc exactement sept minutes. Nous verrons bien. Si nécessaire, je conclurai la séance pour 18 h 15, et nous reprendrons ce débat au cours de notre prochaine séance plénière, la semaine prochaine.

Le représentant de l'Algérie a demandé la parole.

**M. Khelif** (Algérie): La délégation algérienne souhaiterait adresser à tous les collègues musulmans ses vœux sincères pour l'Aïd al-Fitr et s'associer aux orateurs précédents pour souhaiter un plein succès aux Ambassadeurs de la Suisse et de l'Égypte, qui vont quitter la Conférence du désarmement, et saluer leurs efforts et leur contribution à la Conférence.

Monsieur le Président, votre présidence intervient à un moment où nous aurons à négocier et adopter le rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale sur les activités que nous avons menées durant cette session et qui n'ont malheureusement pas permis de donner effet aux innombrables résolutions de l'Assemblée générale que le Secrétaire général nous a transmises au début de la session, ainsi que sur les résultats obtenus, résultats qui ne sont malheureusement pas encourageants.

Ce deuxième débat sur le thème de la revitalisation de la Conférence vient au bon moment, et nous espérons qu'il nous permettra d'aborder sur le fond les causes du blocage de nos travaux et de réfléchir ensemble avec le sens des responsabilités qui nous incombent sur la voie à suivre pour que la Conférence puisse s'acquitter de son mandat. L'Algérie est fermement attachée à la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement et pense que les conditions de sécurité internationales et les multiples défis et menaces auxquels la Conférence fait face appellent de sa part une réaction urgente. Elle estime également que, face à ces dangers, les membres de la Conférence pourraient mettre en danger la pertinence de la Conférence. Pour bien comprendre la situation dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, il faut procéder à une analyse dynamique des relations entre le mandat de la Conférence du désarmement, son environnement et ses règles de fonctionnement. Il faut aussi tenir compte des mandats d'autres instances et d'autres cadres de négociation parallèles dont le champ d'activités pourrait influer directement sur le fonctionnement de la Conférence. Diverses

interprétations, explications et propositions de solutions ont été présentées par tel ou tel groupe d'États, en fonction de son programme, à propos de cette situation. Au fond, de l'avis de la délégation algérienne, la paralysie de la Conférence du désarmement n'est pas due à la méthode appliquée. La raison principale réside, comme le souligne à juste titre le Conseil consultatif du Secrétaire général sur les questions de désarmement dans le document A/66/125 du 11 juillet 2011, dans l'absence de volonté politique. Il s'agit plus particulièrement de la conjonction de facteurs politiques due principalement aux divergences entre les États et groupes d'États membres sur les priorités à prendre en charge et les dosages entre les mandats relatifs aux éléments du programme de travail, notamment en matière de désarmement nucléaire.

On se rappellera que la Conférence du désarmement a été mise en place en 1978 à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pour revitaliser le mécanisme du désarmement d'alors. Son mandat consistait à négocier des instruments de désarmement en vue de faciliter l'exécution du programme d'action qui a été adopté à cette session et dont le désarmement nucléaire constitue la première priorité.

Depuis, nous avons adopté la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires qui, malgré des appels incessants, n'est toujours pas entré en vigueur. À ces deux exceptions près, la Conférence n'a pas progressé, notamment dans le domaine du désarmement nucléaire. En outre, à cet égard, le retard s'est accumulé dans la mise en œuvre des mesures systématiques et progressives pour l'élimination transparente, vérifiable et irrévocable des arsenaux nucléaires à cause de l'attitude de certaines puissances nucléaires. Ainsi, la Conférence du désarmement n'est pas la cause du blocage, mais elle se trouve être l'otage de l'absence de la volonté politique, et, par suite de son inaction, c'est tout le processus du désarmement nucléaire qui est entravé.

Des accommodements de forme pourraient certes être apportés au fonctionnement de la Conférence, mais envisager la solution à l'impasse de la Conférence du désarmement sous cet angle seulement, par le biais de la réforme du règlement intérieur, en limitant, par exemple, la portée de la règle du consensus, pourrait nous entraîner sur la mauvaise voie. La Conférence du désarmement a fonctionné par le passé selon les mêmes règles et avec les mêmes références que celles que nous avons actuellement.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je n'éprouve aucun plaisir à faire cela, mais nous devons conclure au plus tard à 18 h 15. Je vous inviterai donc, ainsi que les autres membres, à savoir le Nigéria et la République islamique d'Iran, à faire vos déclarations lors de notre prochaine séance plénière. Il n'y a pas moyen de faire autrement. Je crains que nous n'ayons pas prévu qu'il y aurait autant de déclarations relativement longues cet après-midi. Cette situation montre tout l'intérêt que suscite la question d'aujourd'hui. Je voudrais donc simplement dire que nous avons eu je crois un débat très riche cet après-midi, et je voudrais, en particulier, remercier les interprètes d'avoir accepté de travailler au-delà de 18 heures.

J'ajoute que la prochaine séance plénière aura lieu le mardi 28 août, à 10 heures, et qu'elle sera consacrée à l'examen et à l'adoption du rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale des Nations Unies.

*La séance est levée à 18 h 15.*